

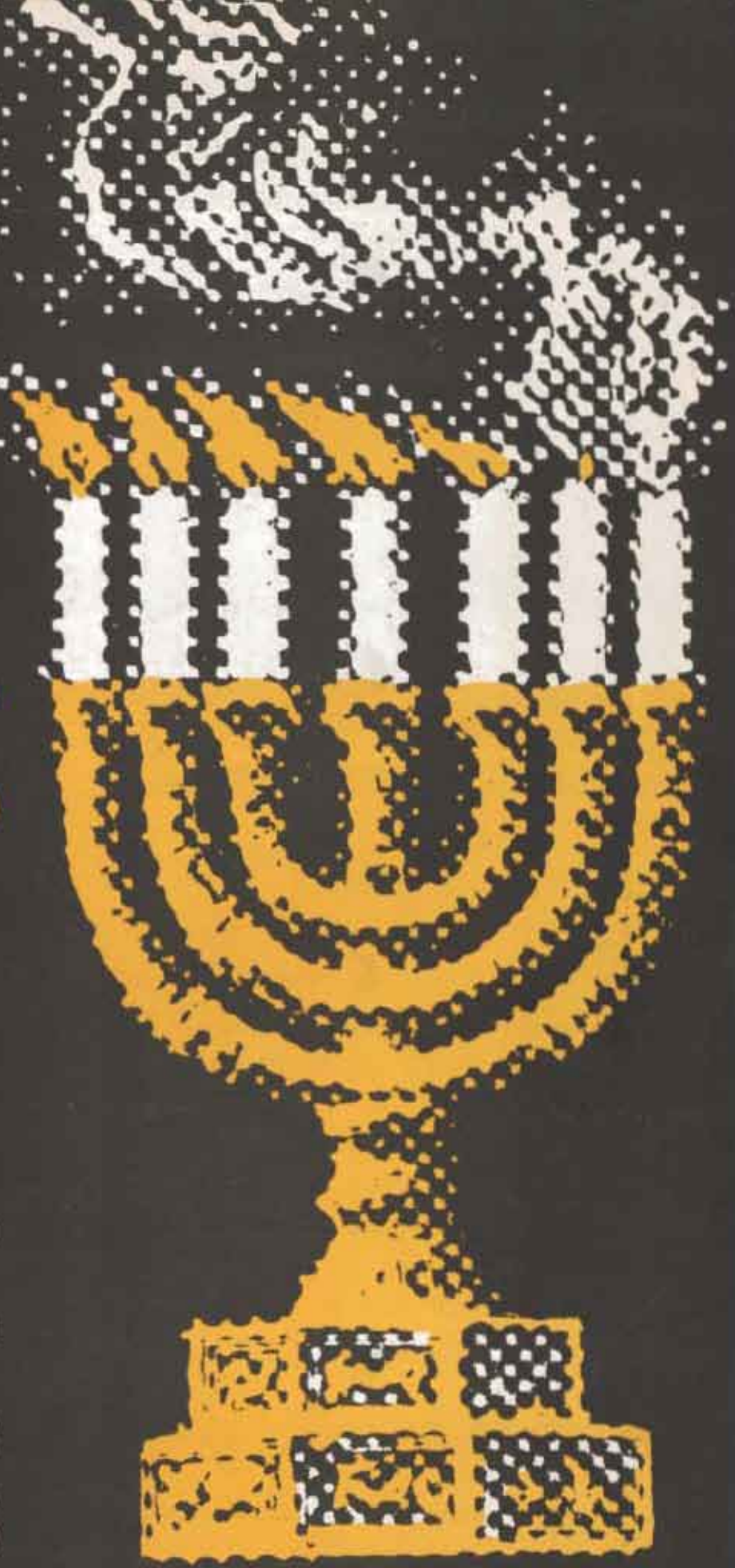
droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples
5F octobre 1979 N° 384



un vent d'antisémitisme

il ne faut pas laisser voter les lois racistes



synagogues

Soixante aquarelles de Serge Kantorowicz



VIENT DE PARAITRE
un ouvrage d'Art luxueux

*
"Synagogues"
portraits et personnages
*

L'esprit d'un peintre et d'un poète réunis dans la traduction d'un monde et d'une religion ou chacun est à la fois acteur et témoin.

Soixante quadrichromies précieuses, d'après les aquarelles de Serge Kantorowicz, format 120x160 mm, reliure entoilée avec jaquette en couleurs.

ART
Vrai

BON DE COMMANDE

A l'occasion des fêtes de "ROCH HACHANA", nous nous engageons à faire parvenir ce luxueux ouvrage d'art à la (ou aux) personne (s) de votre choix dans les plus brefs délais.

Notre envoi sera alors personnalisé par une carte jointe à l'intérieur sur laquelle figurera le nom de l'intéressé et le vôtre.

Veillez à cet effet, si besoin est, nous faire parvenir la (ou les) adresse (s) de votre (ou vos) heureux correspondant (s) en même temps que votre bon de commande et votre aimable règlement.

A remplir et à renvoyer à "ART VRAI" 18 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris
Tel. 723 78 20 - Telex 660 492

Oui je désire acquérir exemplaire (s) de "Synagogues" que je vous règle au comptant 119,00 F seulement, par :

..... x 119,00 F = F

- Mandat poste joint
 Chèque bancaire joint (à libeller à l'ordre de "ART VRAI")
 Chèque postal joint

FRAIS D'ENVOI GRATUITS

N° RUE

PRENOM NOM

VILLE

(écrire en majuscules s.v.p.)



code postal

■ courrier ■

une sorte de racisme

Etant handicapé visuel, je suis membre d'un Groupement d'Information qui réalise tous les deux mois une revue enregistrée sur cassettes, dans laquelle sont lus très souvent des articles de droit et liberté, grâce auxquels j'ai eu le grand plaisir de découvrir le mrp, il y a deux ans.

Peut-être est-ce en grande partie en raison de mon handicap que je suis extrêmement sensibilisé au problème du racisme ; en effet le refus d'intégration des handicapés peut constituer une sorte de racisme.

Mais mon cas personnel n'a rien à voir, directement, avec la démarche que j'entreprends ici : en cette période de crise économique, je ressens avec rage l'attitude de rejet des immigrés de la part de la société et des pouvoirs publics, et redoute que cela ne dégénère avec l'aggravation probable de cette crise. Mais, d'une façon plus large, je me sens aussi très directement concerné et irrité par toutes les formes de racisme qui sévissent dans le monde.

Bien entendu, il me serait difficile de faire preuve, au sein du mrp, d'un militantisme très actif, néanmoins, je souhaiterais pouvoir apporter mon soutien moral, pour le moins, et pour commencer, à ce Mouvement. Ensuite, au terme de mes études, j'espère pouvoir aider le Mouvement d'une façon plus concrète. Je crois, en effet, de mon devoir d'homme de lutter, comme je le puis, contre toutes les discriminations raciales et pour l'amitié entre les peuples

Christian COUDERT
75014 PARIS

une volonté de réagir

Combien la réalité fait mentir les bons sentiments !

Combien de fois la conjonction de la lecture de points de vue éloquentes ou de déclarations généreuses — parfois même de personnalités au pouvoir — dans mon journal du soir et l'attitude des forces de l'ordre procédant à des contrôles dans l'enceinte du métro ou à la sortie des gares parisiennes, ou bien celle à peine plus confiante des contrôleurs RATP ou SNCF, m'a fait m'interroger. Combien de fois l'attitude de la foule, aveugle, sûre de sa bonne conscience, m'a fait pousser un cri de révolte. Aujourd'hui, votre « libre opinion » dans ce même journal du soir accompagnait une volonté de réagir.

Je ne serais pas honnête avec moi-même si maintenant encore je me refusais à un geste.

Peut-être saurez-vous orienter ma « bonne volonté » ? Dans cet espoir, je reste à la disposition de votre Mouvement dans le cadre de cette action.

Jean KATZ
75017 PARIS

prisonniers de la balkanisation

Après les « indépendances » des années soixante, pourquoi les peuples d'Afrique n'ont-ils pas trouvé la liberté et l'épanouissement économique qu'ils voulaient ?

Il est triste de le dire, l'Afrique est loin d'être indépendante : les peuples d'Afrique souffrent et sont victimes d'une autre voie de domination, d'une autre forme d'oppression : le néo-colonialisme. La balkanisation de l'Afrique est l'arme la plus puissante du néo-colonialisme.

Face à cette arme, les peuples de ce continent sont devenus des prisonniers ; ils ont été enfermés dans des cadres étatiques artificiels.

Dans les « Etats » artificiels de l'Afrique, la famine, la malnutrition, les guerres et l'analphabétisme rongent les peuples courageux de ce continent aux immenses richesses.

Mamadou NIANG
Aix-en-Provence

l'immigré

Le 10 juillet, alors que je quittais mon bureau, il y avait une file d'attente de taxis devant la gare de Lyon, pour les voyageurs qui rentraient de vacances. Un quidam a révélé sa qualité d'inspecteur de police en civil et a expliqué qu'il se devait d'éviter que ce soit la pagaille. C'est ainsi qu'il en a profité pour vérifier les papiers d'un immigré qui attendait son tour pour prendre un taxi.

Quand j'ai dit à cet inspecteur que le seul qu'il contrôlait était un immigré, auquel il disait : « si vous mentez, je le saurai, ce sera vérifié », l'inspecteur m'a tout de suite répliqué : « Prenez le large et fichez le camp ! ». Telle est la liberté d'expression en Giscardie.

Bernard EBSTEIN
94430 Chennevières

l'enfer que je vivais

Je viens par la présente vous signaler les faits qui ont motivé ma démission de la Société S. en une période où il est très risqué d'être sans travail, surtout quand on est de couleur. Je suis mulâtre, de père Français et de mère Ivoirienne. Je partage le même travail avec une fille de l'Est (D.K.).

Dans cette société, je rencontrais beaucoup de personnes très gentilles, et même mes chefs étaient bons et courtois avec moi. Hélas ! Mon extrême sensibilité, mon goût pour la loyauté, la justice et l'équité étaient mis à dure épreuve par deux jeunes hommes (M. et L.) avec qui je travaillais directement. M., d'un racisme très poussé, ne faisait que critiquer les noirs en ma présence, me dire de retourner dans

mon pays, tendre l'oreille pour écouter de loin mes conversations avec autrui et, à la moindre occasion, prendre vivement le parti de celui qui n'était pas étranger.

L. ignorait absolument ma présence, ne m'adressait jamais la parole, mais quand M. m'attaquait et que j'essayais de me défendre, L. s'en mêlait pour me demander de « la fermer »... dire qu'on n'entendait que moi... que « j'avais qu'à m'estimer heureuse d'avoir un emploi ». Quand il discutait avec les autres, si je m'en mêlais, il m'envoyait vertement sur les roses.

L. et M. avaient la colère et la vulgarité faciles à mon endroit ; ils me donnaient toujours à faire des choses qui ne me revenaient pas et si je protestais, c'étaient des esclandres, de la rancune, des médisances, des paroles lâches...

Quand j'avais beaucoup trop de travail, ils ne s'en apercevaient jamais, m'en donnaient encore, ne donnaient jamais une partie à ma collègue pour m'aider.

Mon travail, je le faisais toujours vite et bien et des fois je prenais un peu de retard à cause des clients, sans arrêt au téléphone ; mais pour leur être agréable, j'allais jusqu'à faire le courrier personnel et coudre les boutons de l'un, ranger le bureau de l'autre. C'était peine perdue. Ils ne m'appréciaient pas, ne me ménageaient pas, ne me pardonnaient rien, et L. était même vexé qu'une « pauvre fille comme moi », comme il le disait, puisse rédiger des courriers mieux que lui. Pour échapper aux folles colères de M., j'ai demandé un échange de travail avec D.K. Cela ne m'a ni été accordé, ni refusé ; aussi ai-je demandé ma mutation.

On a même essayé de me trouver des fautes professionnelles dans ce que je présentais ou d'évoquer le « refus de travail », mais je connaissais mes droits et savais que dans le cas présent ils ne pouvaient rien contre moi.

Je ne puis vous décrire l'enfer que je vivais, j'allais souvent pleurer dans les toilettes et, arrivée chez moi, c'était le torrent...

Ma mutation traînait en longueur, je n'en pouvais plus, j'avais les nerfs à bout et ne voulais pas m'user la santé ; je sais qu'en démissionnant, on perd ses droits de chômage, à moins de fournir un dossier valable... « Vous êtes complexée... ça n'existe plus ce genre de choses... vous êtes susceptible... etc... » : tel est le comportement des ASSEDI.

Je sais que j'aurai du mal à trouver autre chose et que si une société veut de moi, je risque d'être mise à rude épreuve au départ. Je sais qu'il faut chercher autre chose avant de partir, mais je n'en peux plus et j'ai envoyé ma lettre de démission...

Henriette LANDESQUE
75011 PARIS

ils sont noirs

Vendredi 10 août sur le marché d'Arpajon. Vers 10h30 environ, le marché bat son plein. Deux gendarmes arrivent et d'un pas décidé se dirigent vers des camelots bien précis : ils sont Noirs.

Les papiers d'identité et les papiers commerciaux sont réclamés. Tout est noté sur un carnet. Les camelots sont appelés à se présenter à la gendarmerie dans les jours suivants avec les papiers manquants. Le ton est dur et menaçant.



mode enfantine

RAINETT
PARIS

piédssensibles
*les chausseurs
du confort et de l'élégance*
Choix unique en cheveau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis.



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

avez-vous renouvelé
votre abonnement
à droit et liberté ?

au sommaire

■ l'événement ■

ghettos en question p. 6
par jean-pierre giovenco



il ne faut pas laisser voter
les lois racistes p. 7

■ point chaud ■

vois et recel p. 8
par racine maiga



■ document ■

un vent d'antisémitisme p. 11
par jean-louis sagot-duvaux



le pathétique appel d'un grand
ami des juifs, alfred fabre-luce :
juifs cessez de fabriquer l'anti-
sémitisme p. 12
par pierre-andré taguieff



■ pleins feux ■

rockers ou une approche
du rastafarisme p. 30
par marc mangin

et nos rubriques habituelles

la couverture est de jean-yves treiber

droit et liberté mensuel

120 rue saint-denis, 75002 paris - téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239-81 paris

directeur de la publication albert lévy
rédacteur en chef jean-louis sagot-duvaux
comité de rédaction jean-pierre giovenco

jacques barou, mireille carrère, philippe jarreau, patrick kamenka, félix lambert,
racine maiga, marc mangin, stéphane mayreste, robert pac, yves person, philippe
porret, viviane rosen, théo saint-jean, macoumba samb, yves thoraval, jean-yves
treiber, slimane zéghidou.

abonnements : un an 50 F, soutien 100 F, étranger 75 F, publicité au siège du journal.



Le système de travail sous contrat a transformé les Namibiens en travailleurs migrants permanents dans leur propre pays.

tive, déclare : « Nulle personne ou entité, constituée ou non en société ne peut rechercher, prospector, explorer, prendre, extraire, exploiter, traiter, raffiner, utiliser, vendre, exporter ou distribuer une ressource naturelle quelconque... située ou découverte à l'intérieur des limites territoriales de la Namibie sans l'assentiment et l'autorisation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie... ».

En vertu de quoi, le Conseil indique que ces ressources injustement subtilisées au peuple namibien pourront être « saisies et seront confisquées » au profit du Conseil, que « tout véhicule, navire ou conteneur dans lequel seront découvertes des ressources naturelles... produites sur le territoire de la Namibie » pourront également être saisis et enfin que « toute personne entité ou société qui contrevient au présent décret à l'égard de la Namibie pourra faire l'objet d'une demande de réparation de la part du futur gouvernement d'une Namibie indépendante ».

Les grandes compagnies à base française violent délibérément ce décret puisque l'échiney-Ugine-Kulhmann et la CFP-Total ont formé un consortium, Minatome, qui possède 10 % des parts de l'exploitation des mines de Rössing. Mais c'est un rôle encore plus cynique qu'a encouragé le gouvernement français puisque c'est une compagnie aérienne française, UTA, qui assure l'exportation de l'uranium de Rössing, à raison de deux vols par semaine. De France, l'uranium

est transporté discrètement vers la Grande-Bretagne, la RFA, la Belgique, les Pays-Bas. Une partie est dirigée vers le centre nucléaire de Pierrelatte.

Dès le premier vol, le 15 février 1978, le mrp intervenait auprès du gouvernement et de l'opinion publique pour dénoncer cette forfaiture. Mais chaque fois, le gouvernement se réfugiait derrière des arguties juridiques, affirmait qu'il ne reconnaissait pas les décisions du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et qu'il n'interviendrait pas auprès d'UTA pour faire cesser ces vols.

Pourtant, les syndicats de la compagnie aérienne s'inquiétaient à juste titre du danger qu'il y avait pour eux à survoler des pays qui eux, considéraient ce transport comme un vol pur et simple. Aux multiples interventions répondent le plus souvent un silence méprisant ou des justifications désinvoltes.

**pas de ballon
c'est bien,
pas d'uranium
c'est mieux**

On peut cependant discerner une évolution. A une question écrite que lui posait Louis Odru, député de Montreuil, le gouvernement se contentait de répondre qu'il n'accordait aucune valeur au Conseil de l'ONU pour les Nations Unies. Mais dans une lettre au directeur-général

d'UTA, M. Antoine Veil, le ministre des Affaires Etrangères exprimait de façon significativement embarrassée que si la position de principe de la France restait la même quant à la validité du « décret n° 1 », elle avait pris « l'engagement de limiter ses activités économiques dans ce territoire tant que celui-ci ne sera pas indépendant ».

Depuis, la campagne victorieuse contre la venues des Springboks a profondément modifié la situation du mouvement de solidarité en France. Pour la première fois, un ministre français, M. François Poncet, reconnaissait, à propos d'une mesure concrète, que les relations sportives entre la France et le pays de l'apartheid étaient immorales et déshonorantes, reprenant en cela l'argumentation maintes fois exprimée par le mrp.

Avec des sous-entendus sur lesquels on ne s'étendra pas, le journal *l'Equipe* rapprochait l'indignation ministérielle en matière de relation sportives de sa complaisance vis-à-vis des liens économiques avec l'apartheid. En effet !

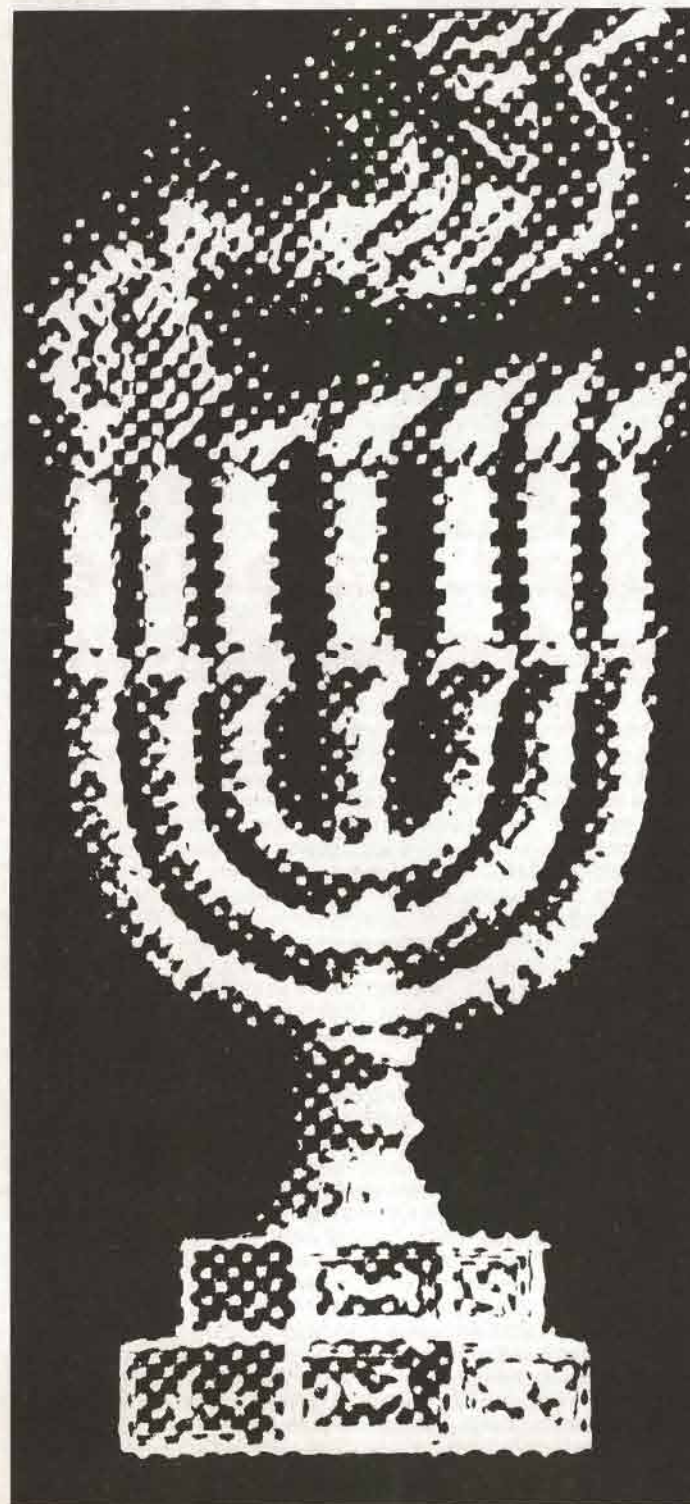
Nous aussi, Monsieur le ministre, nous vous prenons au mot. Il faut interdire enfin le vol de l'uranium namibien et donner ainsi un gage concret de la volonté affirmée par le gouvernement français d'aider à l'autodétermination du peuple namibien. Le mrp serait le premier à vous en féliciter, comme il fut et reste en première ligne pour faire cesser ce honteux trafic.

Racine MAÏGA

vos photos

Voulez-vous voir une de vos photos publiée dans *droit et liberté* ? Alors participez au concours ouvert à tous les lecteurs. Toute photo pouvant illustrer d'une manière ou d'une autre le racisme ou l'amitié entre les peuples sera la bienvenue. Un jury composé du comité de rédaction de *droit et liberté* déterminera le premier prix (un voyage en RDA) et les dix meilleures photos suivantes vaudront à leur auteur le bel ouvrage illustré de Pierre Paraf, « La France de l'Affaire Dreyfus ». Pour participer, vous nous adressez (*droit et liberté*, 120 rue Saint Denis, 75002 PARIS) avant le 15 novembre une photo en noir et blanc, tirage sur papier en 13/18; vous portez au verso votre nom, votre adresse et la mention : « reproduction libre dans *droit et liberté* ». Attention : aucun document ne sera retourné à son auteur. Alors, à vos objectifs !

document



droit et liberté ■ n° 384 ■ octobre 1979

un vent d'antisémitisme

Au moment où l'antisémitisme tue à nouveau, *droit et liberté* présente un document exceptionnel sur le pamphlet raciste de l'ancien collaborateur Fabre-Luce.

Le 20 septembre, c'est la mort tragique d'un juif polonais né en France : Pierre Goldmann. L'homme avait tout pour gêner les tenants de moins en moins discrets d'un ordre moral musclé. Il fait de la prison puis en sort sans intention d'y entrer à nouveau mais sans le goût de se taire. Il nie jusqu'au bout le double assassinat dont on l'accuse, mettant en cause, suprême audace, le témoignage d'un policier. Il écrit, il écrit bien, il convainc. Il se mêle de toutes les grandes causes politiques de l'heure, notamment du combat des peuples latino-américains. Il est juif !

En l'assassinant, les fascistes savaient qu'il ne leur serait pas nécessaire de faire un dessin pour expliquer leur acte. « Tout » y était. Même une épouse en train d'accoucher à l'hôpital, pour bien montrer que ce dont on a horreur, c'est de la vie, la vie qui bouge, la vie qu'on n'enferme jamais, la vie des milliers et des milliers d'hommes et de femmes qui, émus par le drame et à l'appel de plus de 30 organisations dont le mrap, suivaient la dépouille de Pierre Goldmann jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Donc, la violence antisémite et néo-nazie est là. Deux jours après l'assassinat de Goldmann, un engin explose devant l'appartement de Jean Legand, un ancien résistant qui, le 24 février 1975, avait frappé le SS Skornezy venu parader dans une émission de la télévision française. La même nuit, une bombe détruit un magasin de Daniel Hechter dont on connaît le soutien de toujours qu'il apporte au combat antiraciste. Il est vrai que, précédant Fabre-Luce, « Minute » l'avait, en début 78, accusé de provoquer l'antisémitisme par sa manie de la persécution légendant une photo de lui : « *Rabbin des Bois* ». *Droit et liberté* en avait alors signalé l'ignominie (d.l. n° 366) ; on voit qu'aujourd'hui, la haine a mûri.

Pendant ce temps, le nazi Töpfer fait le joli cœur à quelques kilomètres de la carrière de Chateaubriant où les hitlériens commencent un de leurs forfaits les plus odieux. Et en haut lieu, on ne juge toujours pas nécessaire de rétablir la célébration du 8 mai.

Si l'antisémitisme tonne dans le fracas des bombes et des balles, il réapparaît aussi, feutré, en jaquette, répercuté par tout ce que l'antisémite Hersant peut posséder de moyens pour étouffer la voix de l'honneur, de la vérité et de la justice.

Au début de l'année, l'ancien collaborateur Fabre-Luce se voit offrir dans le « Figaro » une tribune qu'il occupe (bon sang ne saurait mentir) sous le titre antithétique : « *Abas l'antisémitisme* ». Il y prend la défense de vieux compères comme Bousquet, rejetant sur les juifs la responsabilité de l'antisémitisme. Rassérénié par le climat favorable, il persiste à la rentrée en publiant un pamphlet sur le même thème : *Pour en finir avec l'antisémitisme*. Le tour est joué. Il est redevenu possible, sous des formes adaptées, de publier en France les bons vieux appels à la défiance, qui n'est qu'un pas vers la haine.

Le fait est si grave, si significatif du point où en est arrivée la montée de tous les racismes que *droit et liberté* a décidé de demander à Pierre-André Taguieff de faire, à ce propos, une étude dont on ne saurait assez souligner l'importance et l'intérêt. Il faut la lire. La lire jusqu'au bout et la méditer. Les chemins du racisme sont peut-être nouveaux, mais la recette est vieille comme Hérodote et porte toujours autant de malheur en elle.

Droit et liberté apporte, en présentant ce document exclusif, une contribution décisive à la réflexion des antiracistes et au colloque que le mrap doit organiser prochainement sur le thème : « *Les nouveaux antisémites* ». Il requiert le débat. Avec votre journal, menez-le.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

Après l'assassinat de Pierre Goldman (photo de gauche), 20.000 personnes ont participé aux obsèques auxquelles appelaient de nombreuses associations dont le mrap (photo de droite).

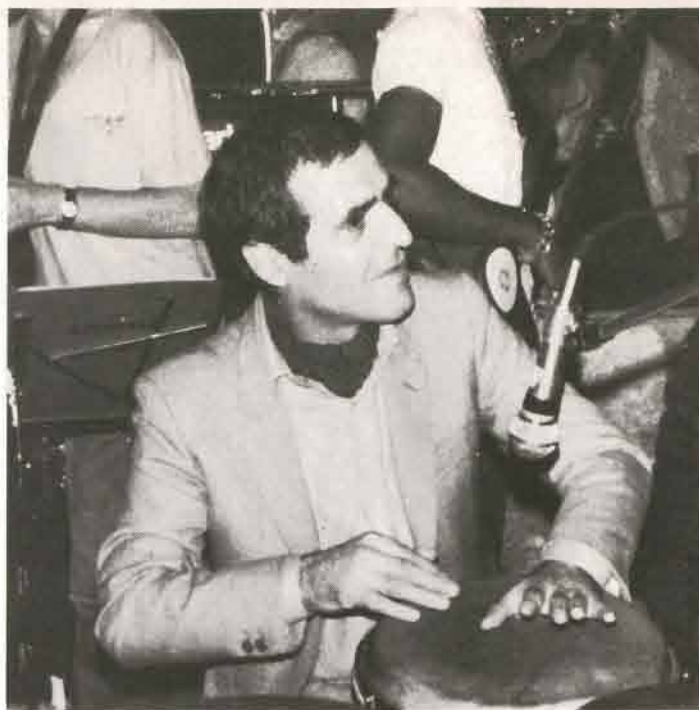


Photo Libération

citations d'alfred fabre-luce

1979 : « Sous l'occupation, j'ai pris et publié une position d'hostilité absolue à toute discrimination antijuive ». (« Pour en finir avec l'antisémitisme », 93).

1946 : « Dans chacun des trois tomes de mon ouvrage publiés au temps de la victoire allemande, j'ai protesté contre les persécutions antisémites ». (Double prison, 158).

1942 : « Quand, en 1940, ces réfugiés sont dirigés sur un camp de concentration (le seul endroit où ils puissent retrouver une vague sensation de patrie), c'est un soulagement général ». (Journal de la France, II, 260).

1943 : « Et l'on peut se demander si le résultat provisoire de la liquidation des Juifs n'est pas un accroissement de leur influence et de leur nocivité dans l'ensemble de l'Univers ». (Ibid. III, 226).

le pathétique appel d'un grand ami des juifs, alfred fabre-luce : juifs, cessez de fabriquer l'antisémitisme

Une nouvelle silhouette d'antisémite vient d'être lancée par Alfred Fabre-Luce sur le marché culturel (« Pour en finir avec l'antisémitisme », Fayard, 1979). Un antisémitisme convenable, bienséant, « réfléchi et mesuré », pour reprendre au vol une prétention de l'auteur (« Le Monde », 23/24-09-79). L'antisémite de cet automne ne hurle plus, ne dénonce plus, n'appelle plus au meurtre. Il observe avec une satisfaction masquée d'une inquiétude feinte les indices multiples d'une possible troisième vague antisémite du siècle, cette fois-ci mondiale (cf. l'analyse de G. Suffer : « Le Point », 10/16-09-79). Il vaticine alors, y va d'un avertissement : « Si les juifs continuent de faire ceci ou cela, alors ... ». Mais il ne peut ainsi parler qu'à flatter d'une main la remontée du processus qu'il prétend juguler de l'autre. S'engageant à prévenir le mal, se situant en arrière ou au-dessus de lui, il se veut l'interprète neutre des signes d'un destin.

On saisit vite la figure : l'antisémite de retour n'est certes pas nouveau, mais il a changé de manières, se faisant volontiers psychosociologue, donnant dans l'expertise idéologique, octroyant les conseils de l'ami expérimenté. A l'en croire, lui seul percevrait les véritables dangers, et leurs causes profondes. Notre homme a l'expérience pour lui, ayant vaillamment traversé les vagues maurrassienne, puis collaborationniste de l'antisémitisme français. C'est pourquoi lui seul, l'œil désillé, serait de bon conseil. Écoulez-le, juifs inconscients, peuple aveugle entraîné par de mauvais chefs (« organisations juives », « extrémistes », « militants »), vous défendez contre vous-mêmes, vous gardez de vos funestes penchants. Cet homme d'expérience sait si bien comment

le racisme vient à la bouche, pour en avoir souvent savouré le goût. Certes, concèdera-t-on, il s'agit d'un racisme plus sociologique que biologique, plus « spirituel » que celui de la branche hitlérienne, plus policé que la variante doriotiste. C'est qu'il s'enracine dans les traditions affectives d'un grand bourgeois français méprisant « d'instinct » (le propre des « élites ») les rebuts, les petits, les errants, les exclus (cf. Ph. de Saint-Robert, « Nouv. Litt. », 13/19-09-79).

les juifs, bien sûr ! mais tout de même ...

On a beaucoup débattu de la « thèse » centrale du livre de Fabre-Luce, avancée en une habileté de lâche derrière un choix de citations présentées hors contexte, par exemple cette formule équivoque de Mauriac que tout antisémite retournera comme un gant : « un certain comportement des Juifs n'est pas étranger à la persistance de l'antisémitisme », (« Pour en finir ... », 1979, 133). Attentif au contenu, on s'est moins préoccupé de la position de celui qui soutient aujourd'hui ladite « thèse ». Or il prétend lui-même nous fournir les moyens de faire le clair sur la question : « sous l'Occupation, j'ai pris et publié une position d'hostilité absolue à toute discrimination antijuive (2) » (ibid., 93).

Qu'on en juge patiemment sur pièces. Dans la première édition de son « Journal de la France » (1941), on lit, au chapitre I (« Hitlérisme français ») de la deuxième partie, une édifiante biographie du dramaturge Henry Bernstein, s'étendant sur dix pages. On verra qu'un tel honneur n'était dû qu'à cerner le « type juif » à la mode de l'antisémitisme ordinaire. Lisons : « Fils de juifs américains et polonais, Henry Bernstein est à vingt ans, en 1896,



Photo Libération

un jeune jouisseur, livré à « la plus basse noce » (c'est lui qui l'écrivit). Pendant son temps de service, il se libère de la contrainte militaire, d'abord par l'argent, puis par la fuite (à Bruxelles). Provoqué en duel, il refuse de se battre. Tel est son comportement instinctif (2) » (1941, 205). Puis ce Juif étranger instinctivement jouisseur, déserteur et lâche « rattache le mouvement impulsif qui l'a arraché à l'ennui de la caserne et poussé à suivre un jupon à l'anti-militarisme qui paraît alors élégant dans certains milieux juifs » (1941, 206). Comme notre philosémite le précisera brillamment plus tard : « Les Juifs eux-mêmes ont souvent considéré les événements selon leur point de vue particulier (...). La guerre antinazie étant terminée, et l'antisémitisme soviétique ne s'étant pas encore révélé, ils revenaient à leur pacifisme antérieur ». (1979, 99). Après ce pacifisme de circonstance, et quelques autres manifestations d'opportunisme, Bernstein « a mûri », note l'auteur, « sa chevelure crépue s'est apaisée en vagues douces, moutonniers ; le succès l'a rendu conservateur ». (1941, 207). Commentaire bienveillant du biographe : « Ce ralliement empressé au succès est un trait dont les Juifs n'ont pas le monopole, mais qui, tout de même, est particulièrement fréquent chez eux (2) ». (1941, 207-208).

On tient là un type d'argumentation très ordinaire chez les antisémites, élégants ou non : « Je ne dis pas que (ou : il est vrai que ...) mais il n'en est pas moins vrai que ... » ; « d'accord ... mais tout de même ... ». Un énoncé d'entrée (de forme concessive) semble interdire l'accusation raciste, mais il est aussitôt suivi et corrigé d'une clause restrictive, voire d'une négation stricte, l'une ou l'autre s'autorisant d'affirmer une prétendue vérité de fait, présentée par prudence sous les espèces d'un comportement de haute fréquence ou d'une tendance particulièrement forte.

Prenez le tout-venant de l'espèce dénuée d'élégance : « (...) Ce que je sais, écrit François Brigneau, ce que l'on entend dire très souvent, c'est : « les juifs, ils sont trop intelligents, ils sont trop malins, mais ils en font trop ». Propos de bistrot, sans doute. Mais c'est pourtant vrai (2) qu'ils sont vite en chaleur, en fièvre, frissonnant de vindicte, de peur ... » (Minute, 8-11-78). Fabre-Luce y recourt volontiers : « Il est vrai que quelques uns de nos plus hauts penseurs sont ou furent des Juifs. Mais il n'est pas moins vrai qu'une surabondance de Juifs dans les rouages essentiels d'un droit et liberté ■ n° 384 ■ octobre 1979

Etats y provoque presque toujours un trouble. (2) » (1941, 227). Ceci pour dessiner, notons la sottise au passage, la perspicace comparaison suivante : « Hitler et Jean Rostand ne se contredisent donc pas à proprement parler. Leur angle de vision n'est pas le même. Ils échangent, sur le grand sujet de la sélection humaine, les arguments de l'artiste et du sociologue » (ibid.). Sans commentaires.

les seuils d'intolérance de fabre-luce

Suivons maintenant la réminiscence du « constat sociologique » en 1979 : « Des recherches faites par des sociologues juifs (sic) semblent établir qu'à partir d'un certain pourcentage de Juifs dans une population, l'antisémitisme se développe quasi inévitablement (...). Sans doute faut-il dire aussi : « A partir d'un certain degré d'influence » (132). On reconnaît la très neutre et scientifique hypothèse du « seuil de tolérance ». En 1941, l'argument allait jusqu'à justifier les interdits racistes concernant les relations sexuelles : « (...) Cela [qu'il puisse arriver qu'un écolier noir soit plus intelligent que son camarade blanc] n'empêche pas que les résultats du métissage soient généralement désastreux » (1941, 227). En 1979, il faut respecter les convenances, et s'en tenir au domaine de « l'influence », et singulièrement à celui de l'information qui, chacun le sait, est massivement peuplé de juifs.

Il n'empêche que de tels propos, si correctement vêtus, ont leur écho de bas-fonds par ailleurs, et qui les dévoilent. On lit ainsi dans Minute (22/28-08-79) ces lamentations émouvantes : « Pauvre et magnifique Béraud. Il avait affronté le tabou des tabous. Il n'a pas fini de le payer ». Quel est donc ce héros « assassiné » par la Cour de Justice de Paris, fin 1944 ? Celui qui dénonçait et dénonçait soigneusement les juifs de la « tribu » de Léon Blum, en s'interrogeant : « le « contrôle » des juifs du gouvernement Blum est-il « encore possible » ? Celui qui faisait courageusement face à « l'invasion étrangère » : « On ouvre toutes grandes les écluses au déluge cosmopolite. Sommes-nous le dépotier du monde ? (...) C'est l'immense flot de la crasse napolitaine, de la

(1) Afin de simplifier la lecture nous renverrons aux ouvrages cités selon leurs dates de parution. 1941, 1942 ou 1943 : « Le Journal de la France », 1^{re} édition. 1946 : « Le Journal de la France » 2^e édition. 1979 : « Pour en finir avec l'antisémitisme ».

(2) Souligné par l'auteur (P.-A. T.).



« Un grand ami des juifs », Fabre-Luce ?

qu'ils eurent le tort d'« avoir laissé dormir trop longtemps » (1941, 229), notamment face à « l'enjuivement des cabinets de ministres (2) » (ibid.) du gouvernement Blum.

« la griffe d'Israël » et la « colonne de déserteurs »

Le « Journal » considère maintenant l'émigration de ceux qui « ne pensent qu'à leur fuite » (1941, 382) on se demande vraiment pourquoi. « Les Juifs — qui mènent cette colonne de déserteurs (2) — cèdent aussi à une autre influence. Quand Hitler a commencé sa propagande, ils se sont d'abord insurgés contre la description monstrueuse qu'il faisait d'eux. Après quelque temps, il se sont aperçus avec effroi qu'ils commençaient à y ressembler (2) » (ibid. 383). Déjà est repéré le « Juif militant », entendez celui qui ne se tait ni ne se terre, fauteur de tous les maux : « Il faut être Juif militant ou anti-juif : il n'y a plus de milieu » (ibid. 384). Inauguration du refrain : les Juifs poussent les non-Juifs à l'antisémitisme, en les emprisonnant dans l'alternative : « ou bien Juif militant, ou bien anti-juif ». Continuons : « Au moment de tracer la frontière, on s'aperçoit que le monde israélite est beaucoup plus vaste qu'il ne semblait. Il n'englobe pas seulement les Juifs, mais tous ceux qu'ils ont corrompus ou séduits (2) » (ibid.). Pour dénicher ces hypocrites bavards derrière leurs « beaux prétextes », notre courageux défenseur du peuple juif conseille aux braves gens : « N'écoutez pas leurs discours, regardez-les plutôt : vous trouverez quelque part sur leur corps la griffe d'Israël (2) » (ibid.). Face à cet essaim de corrupteurs et corrompus, un héros se dresse : le Maréchal Pétain, « l'Ancien, le Genro, le Sage qui a mérité la longévité par ses vertus. Le trésor de la race s'est accumulé en lui... » (ibid. 402). Voilà donc quelques preuves — véritables joyaux —, extraites de ce « Journal » (t. I) où la « position d'hostilité absolue à toute discrimination antijuive (2) » (1979) saute aux yeux.

L'autocensure d'un antisémite en gants blancs

Ouvrons, surmontant notre dégoût, le tome II du même « Journal » (1942), puisqu'un passage en est évoqué en 1979 à titre de preuve d'innocence et de courage. Restituons-le dans son contexte : « Il y avait en France un problème juif : problème d'indépendance, problème d'immigration, problème d'affairisme. Dix-huit mois après l'armistice, le bellicisme international, dont le quartier général est maintenant à New York, garde des ramifications en France ; le problème de la population n'est résolu, ni du point de vue français, ni du point de vue juif ; et nous sommes affligés d'un marché noir à participation israélite (2). Mais [nous avons vu naître un statut des Juifs qui contient des atteintes inutiles (2) à l'humanité, à la propriété, aux droits des Anciens Combattants — et le monde s'est étonné d'apprendre qu'il était une œuvre du génie français.] » (1942, 300). Qui use ici de la « citation tronquée » (cf. passage entre crochets) sinon Fabre-Luce en personne, et allégrement, en 1979 (p. 93) ? On en aperçoit aisément les raisons. Mais la vraie question est ailleurs : considérer qu'on procède à des « atteintes inutiles » (2), est-ce marquer d'une « condamnation absolue (2) » (1979, 94) les mesures anti-juives ? Les calculs utilitaires seraient-ils pour Fabre-Luce des récusations catégoriques ? Petite manœuvre d'agitateur prudent et insidieux qui s'inscrit dans une extravagante entreprise de men-

guenille levantine, des tristes pauteurs slaves, de l'affreuse misère andalouse, de la semence d'Abraham et du bitume de Judée : c'est tout ce que recrachent les vieilles terres de plaies et de fléaux. » Ces vaillantes lignes, citées par Minute avec orgueil national, se terminent tristement ainsi : « Braves Français, ils t'ont colonisé. Le bicot, c'est toi... ».

Retenons cet envoi pour transiter un instant vers notre auteur si convenable : « Amesure que l'ancienne lutte des nations se transforme en guerre civile européenne, les Juifs réfugiés apparaissent comme une avant-garde (...). Ils souffrent pour « nos » idées. Ils occupent notre place traditionnelle (2) dans l'Armée de la Liberté. Tranchons le mot : jusqu'au 3 septembre 1939, le vrai Français, le vrai Anglais, c'est le Juif. » (1941, 214). Dans son « Anthologie de la Nouvelle Europe » (1942), notre philosémite fournit des précisions historiques suivantes : « Pendant les années du Front Populaire, l'afflux des étrangers indésirables (2), la multiplication des naturalisations effrayèrent beaucoup de démocrates eux-mêmes. Si cette hospitalité illimitée (qui n'allait pas sans graves répercussions sur l'hygiène, les mœurs, la mentalité de la nation) était le dernier mot de la Civilisation, alors il fallait se demander si la Barbarie, [« les conceptions sociales de Hitler »] (2) n'avait pas été calomniée ». (XLII). Le schéma nous est familier : le Juif (gouvernement Blum) ouvre la porte aux métèques (étrangers indésirables). Voilà pourquoi l'antisémitisme tient le premier rôle dans le scénario raciste : le Juif est le portier des « indésirables », l'initiateur et le catalyseur de toutes les immigrations. « Jusqu'au 3 septembre 1939 » : heureusement, Hitler vint, qui remit tout en ordre, et singulièrement l'occupation des lieux. « Orgueil » du Juif, précisera Fabre-Luce en 1966, tout en extrapolant l'énoncé de cette prétention d'une phrase isolée de son contexte (1979, 148) : « Le Juif est un homme qui prétend être l'Homme ».

La forme schématique de l'accusation demeure, les contenus peuvent varier à l'infini : le Juif occupe des fonctions, des lieux, des rôles qui ne lui reviennent pas. Accusation corrélatrice : celle de la double allégeance, et qui ne date pas de l'existence d'Israël. En 1941 : « Henry Bernstein a réussi à identifier sa race et sa patrie (2), et touché pour l'opération, sous forme de droits d'auteur, un honnête courtage » (214). En 1966, notre agitateur policé affirme sans une ombre de malice : « Aujourd'hui encore, certains juifs militants n'ont pas renoncé à cumuler les avantages (2) de deux positions incompatibles » (1979, 148). C'est qu'ils portent en eux le lourd héritage de leurs ancêtres, « agents naturels de toutes les internationales (2) », (ibid., 147). Telle est l'interprétation malveillante du déshonneur, que l'antisémite transforme en cumul d'« avantages » (sic). Cherchant déjà à faire front, Fabre-Luce rappelait en 1941 que la priorité de l'hitlérisme ne revenait pas à Hitler : « il y a un préhitlérisme français (2) » (1941, 228). Mais, ô scandale, « à force de renier une part de notre tradition, nous l'avons sincèrement oubliée (...). Il faudra que Hitler nous rende de force (sic) notre bien (2), avec adjonctions germaniques » (ibid.). A partir de cette récupération de leur héritage, les Français seront à même de réveiller « ce réflexe de défense »

Mutilé durant la campagne de 1939-40, ce soldat français est contraint de faire porter l'étoile jaune à sa fille. Il mourra en déportation.



songe. En effet, lorsqu'en 1946 Fabre-Luce fait paraître l'« édition définitive » du « Journal », il avoue avoir procédé à certaines amputations. Concédant que « quelques-unes de ces coupures méritent explication » (1946, Préface, p. 11), il s'explique ainsi : « Je n'ai pas conservé les passages où, dans chacun des trois tomes parus au temps du triomphe nazi, je protestais contre les persécutions antisémites : ces lignes avaient leur pleine valeur sous l'occupation ; aujourd'hui, elles pourraient prendre l'air d'une flatterie (2) » (ibid.).

Combien le mensonge est ici serein, et l'hypocrisie sans réserve ! Car les coupures, tout au contraire, concernent essentiellement les pointes antisémites (ainsi le chap. « Hitlérisme français » du T. I disparaît intégralement en 1946). Donnons-en quelques exemples dans le tome II. Lorsque Bergson refuse la conversion au catholicisme, geste de solidarité avec les persécutés, Fabre-Luce insinue avec perfidie : « explication honorable. Mais une foi, vigoureuse se laisserait-elle arrêter par ces considérations de bienséance (2) » (1942, 169). La frivolité de la remarque est à la mesure de sa malveillance. Sautons quelques pages malodorantes : si Bergson se trouvait exclu « du progrès qu'il avait appelé », et qu'Hitler (!) avait commencé à instaurer, c'est du fait d'une « idéologie périmée et, aussi, plus irrémédiablement encore, par sa race (2) » (1942, 172). Prenons, autre exemple, la « tendance universaliste » chère à Bergson. « N'est-elle pas d'abord la tentative de revanche d'un peuple qui, n'ayant pas réussi à réaliser son unité sur le plan national, espère l'atteindre sur le plan mondial en dominant la pensée de tous les autres peuples ? (2) » (1942, 173). L'idée du complot juif international, due à la propagation des « Protocoles des Sages de Sion », s'y retrouve, Bergson devient un agent intellectuel bien placé de l'internationale juive, et la SDN « le moyen de perpétuer une sorte de gouvernement international où les Juifs avaient une large part (2) » (1942, 173-174). Le spectre de la « solidarité juive (2) » n'a cessé de hanter Fabre-Luce, qui la charge d'une responsabilité majeure dans la genèse de l'antisémitisme : « Le phénomène social que nous avons aujourd'hui à considérer, c'est l'existence de groupes de citoyens liés par une solidarité très étroite (2) et exerçant dans la société où ils se trouvent une influence disproportionnée (2) à leur importance quantitative » (1979, 10).

des victimes d'élite : un modèle positif pour nouvel antisémite

Qu'en termes prudents l'accusation est prononcée ! Pour la bien saisir, il faut y ajouter le grief de la supériorité, à la fois dénoncée comme prétention juive et concédée : « Des hommes qui n'ont plus de conviction religieuse se réclament encore d'une culture qui, à travers la foi, désignait un peuple élu. De là, ils passent aisément à l'affirmation d'une supériorité. Mais le mot racisme n'est plus employé par les Juifs car il a trop servi contre eux (2) » (ibid.). Reconnaissance toute tactique d'une telle « supériorité », moyen habile de récuser tout juif dénonçant le racisme dont il est l'objet : « Les Juifs constitueraient bien évidemment une élite, non un rebut (2) » (1978, cité in : 1979, 153). Cette élite racée se distribue principalement dans la banque et l'information (ibid. 17), soit dans le domaine de l'influence et de la manipulation (le Juif qui « tire les ficelles » dans l'ombre), se qualifie par « beaucoup de dynamisme, une grande avidité (...) et une disposition à la mobilité » (ibid. 12). Trafic en tout genre, propre aux Juifs depuis le Moyen-Age. Et de conclure, compliment ambigu : « c'était deviner et devancer l'économie moderne » (ibid. 13). Nous le savions

déjà : le Juif, c'est l'argent. Bien entendu, on se couvre des noms de Montesquieu et Michelet d'une part, de Blum, Mandel et Poliakov d'autre part — des Juifs, s'il vous plaît ! Quel effet ! —. L'antisémite policé avance masqué. Si le fin du fin est de faire parler les Juifs comme les Juifs, quelques citations hors contexte, quelques formules suffisamment détournées y suffiront (cf. la formule de N. Goldman, 1979, p. 58 : « Un peuple qu'on est forcé d'admirer » ; ou p. 146 : « la nécessité de nous tendre pour survivre nous a donné des qualités extraordinaires »). L'important est de faire des Juifs un peuple non pas simplement différent de tous les autres peuples, comme chaque peuple l'est à sa manière, mais irrémédiablement à part, d'une étrangeté et d'une altérité incomparables, en bref de l'isoler, afin de mieux l'accuser du péché d'orgueil et du désir de domination. Le bon vieux « bon sens » va pouvoir dire : « cette supériorité a d'ailleurs été une des causes de leur malheur » (1979, 153). On fera appel à l'évidence supplémentaire d'un mécanisme psychologique : envie et hostilité (1979, 12), qui s'attaquent naturellement aux sommets. Tel est l'usage antisémite de la « supériorité » généreusement accordée aux Juifs ! Perverse flatterie !

des victimes qui en redemandent ou fabre-luce psychanalyste

En outre, le Juif fait lui-même usage de ses malheurs (cf. le « très ancien complexe » qui « lie dans un rapport intime malheur, ■■■



Keystone

vengeance et puissance», 1979,134), en jouit (« je me rappelle des yeux de femme luisant étrangement quand elle mentionnait, en langage freudien (sic), le « rapport bourreau-victime », 1979, 149), en fait même commerce et un moyen de propagande (cf. 1979, ch. VI : « Une grande fête juive (2) », dont les éléments seraient : « la piété envers les morts, mal distincte d'un désir de les venger ; le resserrement de la solidarité par l'indignation ; le sentiment de puissance (2) que crée l'établissement d'un réquisitoire ; la chaleur bienfaisante qui résulte de toutes ces émotions (2) », 106). Si les Juifs souffrent, c'est non seulement qu'ils l'ont bien cherché, mais encore qu'ils ont cherché à souffrir : « Conférer à la souffrance cette valeur mystique, c'est peut-être, obscurément, la souhaiter, l'attirer (2) » (1979, 59-60). Fabre-Luce a enfin compris la genèse de l'antisémitisme : les Juifs provoquent les non-juifs par leur comportement (volonté de domination universelle) et, en même temps, souhaitent secrètement les effets antisémites de leur mauvaise conduite. Quels pervers que ces Juifs en quête perpétuelle d'une persécution qui, certes, doit s'arrêter au seuil de l'anéantissement, mais n'en constitue pas moins « un instrument de culture (2) » (1979, 149). Le sociologue et le psychanalyste se donnent la main et communient en Fabre-Luce raisonnant au-dessus de tout soupçon : « D'une femme qui n'a pu s'entendre avec une demi-douzaine de maris, on incline à penser que son caractère doit comporter une faille. De même, on se dit que les Juifs doivent avoir leur part de responsabilité dans un si long malheur (2) » (1979, 11). Inutile, dès lors, d'en dire plus : tout y est étalé de la bêtise antisémite. La tête creuse résonne : il faut bien qu'il y ait quelque chose pour qu'il y ait encore quelque chose ! Profonde logique stoïcienne de Fabre-Luce : il n'y a pas de fumée sans feu ! L'analogie est en outre significative, qui pose le rapport des Juifs et des autres peuples comme celui d'une femme « caractérielle » et de ses impossibles époux. La « faille » doit donc être du côté des Juifs, dit « le bon sens », pour citer « Minute » titrant de la sorte la publication d'une lettre de lecteur (?) se terminant sur : « Mais qui donc est responsable de l'antisémitisme sinon les Juifs eux-mêmes ? » (n° 883, 14-20 mars 1979, p.27). Autre lettre, se soutenant du même argument : « Cela fait beaucoup de monde : les nazis, les communistes, les islamiques (sic) ... » (ibid.). Mais Fabre-Luce va plus loin dans l'analyse que les lecteurs de « Minute », bien timorés. Non contents de refuser l'assimilation dans un pli judaïque qu'on leur offre généreusement — en quoi ils sont responsables par aveuglement de l'antisémitisme —, les Juifs y travaillent consciemment, afin de fonder leur haine ancestrale de l'humanité (cf. Tacite) sur un antisémitisme qu'ils fabriquent ainsi de toutes pièces : « La protestation contre l'antisémitisme devait

donc se transformer en accusation universelle (2) », (1979, 108, à propos des débats autour d'« Holocauste »). On comprend l'empressement de « Minute » à rendre compte des « thèses » de Fabre-Luce à travers une réduction, aux fins moins dissimulées, de l'habile montage de citations réalisé par notre redresseur de Juifs.

blanchir vichy, une opération qui ne saurait nuire à fabre-luce

A la question qui fait titre (« Qu'est-ce qui fabrique l'antisémitisme ? »), Fabre-Luce a fort bien déjà répondu : qu'on n'entende plus parler d'eux. Bons juifs. « Minute » (12/18-09-79) en tire la morale concrète : la « renaissance de l'antisémitisme » n'étant qu'un « sujet à la mode », il suffirait de ne parler plus ni des juifs ni des anti-juifs pour que l'antisémitisme disparaisse, ou du moins ne réapparaisse pas. Mais il existe deux obstacles majeurs, du côté des Juifs eux-mêmes, à cette abolition pour l'oubli de l'antisémitisme : d'une part les Juifs optent pour « le ghetto volontaire » (« Minute », art. cité), d'autre part, un groupe constitué d'« extrémistes », soutenus par un « lobby d'historiens et de cinéastes », « a entrepris de présenter aux Français l'histoire de leurs années de guerre à travers un prisme juif (2) » (Fabre-Luce, 1979,61). On cerne ici le but caché, misérablement personnel, de ce mauvais procès intenté aux juifs français : blanchir Vichy par tous les moyens, en accusant les accusateurs du régime de la Collaboration. En particulier, en faisant croire à la thèse de Pétain-bouclier face à Hitler, pourtant réfutée par l'historien Paxton (cf. sa récente mise au point dans « Le Nouvel Obs. », 17/23-09-79, 40). Il faut donc en finir avec ce gêneur, « cet historien-procureur » (19/9,73) de Paxton (non-juif, pourtant !), et persuader le public de la mise en place d'une « machine infernale » (1970,107) due à des « extrémistes » indésirables tels que « l'avocat juif Klarsfeld », comme dit « Minute » (art. cité). Fabre-Luce se lamente : « On commence par Leguay, on se propose de continuer par Bousquet. Et ensuite ? Où s'arrêtera-t-on ? » (19/9,107).

Saine inquiétude ! Car la différence n'est que graduelle entre notre homme de bon conseil et les Leguay. En sauvant Vichy, voire Hitler (cf. 1979, 120-121 : si « la guerre rend (2) méchant », les nazis sont des hommes tout autant que les juifs assassinés, les Anglais aussi nazis que les nazis, etc ... ; c'est la faute à la guerre, et l'on sait d'où elle vient !), Fabre-Luce se lave d'autant mieux de tout soupçon. Mais il faut pour cela que, d'abord, les Juifs se tai-

Pour Fabre-Luce, « le trésor de la race » s'est accumulé en Philippe Pétain (photo de droite). Réhabiliter le traître de Vichy, c'est aussi réhabiliter l'hystérie antisémite d'un Darquier de Pellepoix (photo de gauche) et dans la foulée se réhabiliter soi-même.



Globe photo

sent, passent inaperçus et, devenant comme tout un chacun, cessent de jouir des malheurs qu'ils se fabriquent à plaisir, ensuite que l'histoire de l'Occupation soit révisée (1979,107). En bref, un double échange : le silence des Juifs dans l'assimilation totale (soyez évolués, disparaissez !) contre le sommeil continué de l'antisémitisme, la réhabilitation de Pétain (donc de Fabre-Luce, et cela compte pour Fabre-Luce) contre la purification des Juifs du grief de vouloir dominer le monde. Tout ceci relève de l'ordre du fantasme : comme si changer de nom, aller à la messe dominicale (voire devenir membre du GRECE) et parler bas suffisait à faire disparaître l'antisémitisme, comme s'il dépendait des seuls Juifs de devenir des « Français à 100 % » (qu'on lise à ce propos l'enquête d'Haris et Sédouy : « Juifs et Français », 1979), comme si Pétain n'était que le « bouc émissaire » (1979,81) d'un quelconque « lobby juif ».

fabre-luce poursuivi par les « mémoires rancunières » de « victimes privilégiées »

Tandis que Fabre-Luce, la main gantée de blanc sur le cœur, ose aujourd'hui tenter de s'innocenter en accusant les Juifs (nuance : les Juifs de mauvais genre, du type Klarsfeld ...), le

nommé Faurisson, de son côté, ne reste pas silencieux depuis sa bouleversante révision de l'histoire des camps. Cherchant récemment à nous expliquer, dans un article joliment titré : « Louis des Touches, gentilhomme français » (« La Revue Célinienne », 1, 1979), pourquoi Céline avait cru bon de rédiger certains ouvrages, il déclare : « Céline n'aimait ni l'argent, ni la guerre. Pour lui, les

pierre paraf

la france de l'affaire dreyfus

droit et liberté

quatre livres sur l'antisémitisme aux éditions droit et liberté

- « Un drame à Bordj-Hindal » de Claude Labarraque-Reyssac (25 F.)
- « Une famille comme les autres » de Denise Bauman (25 F.)
- « J'ai survécu » de Charles Lopata (32 F.)
- « La France de l'affaire Dreyfus » de Pierre Paraf (79 F.)

Frais de port : 5 F. par livre

Nom

Prénom

Adresse

Souhaite recevoir :
 Un drame à Bordj-Hindal
 Une famille comme les autres
 J'ai survécu
 La France de l'affaire Dreyfus

et envoie un chèque de F.

Editions droit et liberté - 120, rue Saint-Denis 75002 - CCP 9239 81 PARIS



Ils cherchent à faire oublier (photo de gauche). Ils savent que se souvenir, c'est les condamner mais déjà la violence... attentat du 14 juillet 1977 contre le map (photo de droite).

Juifs de 1936 étaient l'argent et voulaient la guerre. Considérant qu'ils étaient le contraire d'une minorité opprimée (2), constatant leur puissance dans le monde de la politique, de la finance et des journaux, notant leurs incessants appels à une croisade du monde entier contre leur ennemi personnel Adolf Hitler (2), il devait publier Bagatelles pour un massacre (1937) et l'Ecole des cadavres (1938) pour mettre les Français en garde contre les dangers d'une nouvelle boucherie » (36-37).

Faurisson offre généreusement le chaînon manquant dans l'argumentation de Fabre-Luce : non seulement les Juifs fabriquent de l'antisémitisme, merveilleux instrument de culture, mais ils vont jusqu'à fomenter des guerres, mêmes mondiales, contre leurs « ennemis personnels » ! On en comprend la raison, grâce au pénétrant Fabre-Luce : « De très anciennes persécutions sont jalousement conservées dans des mémoires rancunières (2) » (1979, 149).

Pauvre « aristocrate-né » (Céline), pauvre Béraud (le brave français assassiné par les « bicots »), pauvre Fabre-Luce (emprisonné par la Gestapo pour ses protestations contre les persécutions, parmi d'autres actes de courage). Des incompris, des méconnus, les véritables victimes enfin (avec le Maréchal) que les Juifs, occupant la place enviée de « victimes privilégiées (2) » (1979, 107), ont voulu ensevelir sous les mensonges. Mais Fabre-Luce, acte ultime de courage et de sereine lucidité, veille, résistant.

L'intérêt antisémite bien compris prend des airs de vertu

Parcourons la fin d'un chapitre du « Journal » (II, 1942) : « Triptyque africain, qui saute dans l'édition de 1946. Sur le thème : « Les Juifs réintègrent le mellah » (1942, 260-61), notre courageux protestataire développe quelques fantasmes stéréotypés de l'antisémitisme : volonté de conquête (« raids de quinze ans »), « enfants pâles et vermineux » accompagnés « d'infâmes odeurs de cuisine », désordre et scandale provoqués, le tout pour désigner les effets de la libre circulation des Juifs à Marrakech. La remise en ordre, tout de même, finit par se faire : « Quand, en 1940, ces réfugiés sont dirigés sur un camp de concentration (le seul endroit où ils puissent retrouver une vague sensation de patrie), c'est un soulagement général (2) » (1942, 260). Conclusion : « Le monde reprend forme » (ibid.). Fabre-Luce avait raison en 1942, l'« hitlérisme français » a bien existé. Il n'aurait pas dû couper de telles pages, en 1946 ! Nul juif n'aurait alors songé à le traiter de flatteur, pourtant ! Mais peut-être serions-nous injustes, à ne pas poursuivre la lecture. En 1979, on nous dit : « Quand les déportations ont commencé, j'ai écrit : « Le Juif est devenu un symbole de la souffrance humaine, devant lequel on s'incline ». (Phrase qui n'a pas peu contribué à me faire arrêter par la Gestapo. » (93-94). Nous laisserons-nous enfin toucher par cette âme généreuse, lui accordera-t-on à la fin la « bonne foi » qu'un Poliakov en personne, trop bon, lui concède (« Nvelles Litt. », 13-09-79) ? Dirons-nous avec G. Comte, d'une formule significativement équivoque, que l'auteur « possède trop d'expérience (2) pour ne pas éprouver envers les juifs l'admiration, la sympathie qu'ils provoquent nécessairement (2) » (ibid) ? On connaît bien ce culte de l'élite qui jette un pont entre Fabre-Luce et Alain de Benoist, par exemple — celui-ci consacrant au vieux maître un chapitre élogieux dans sa compilation : « Vu de droite », (1977, 422-425). On s'y amusera en lisant ceci : « C'est donc en connaissance de cause que M. Fabre-Luce critique toutes les « censures » (2) :



celle de la Résistance, celle du gaullisme « historique », celle de l'extrême-gauche » (423). Chacun constatera l'objectivité et l'exhaustivité d'une telle énumération. Revenons à notre lecture.

La version néo-antisémite proclame ainsi que les Juifs ne pêchent que par excès de supériorités ! La confusion est à son comble. Mais s'il s'agit de bien lire, lisons dans le contexte original. Or celui-ci dit (« Journal, T. III, 1943, au ch. VII supprimé en 1946) : « La dénonciation des Juifs a d'abord paru être un admirable instrument politique (2) » (1^{er} moment) ; « Mais à la fin cette entreprise aussi a dépassé ses bornes (2) (...). Privé d'emploi, déporté, rançonné, le Juif d'Europe, hier parasite des nations, est devenu un symbole de la souffrance humaine, (2) devant lequel on s'incline », (2^e moment) ; « Et l'on peut se demander si le résultat provisoire de la « liquidation des Juifs » n'est pas un accroissement de leur influence et de leur nocivité dans l'ensemble de l'univers (2) ». (225-226 ; 3^e moment). On aperçoit les miracles réalisables par la simple économie d'un contexte ! Telle se présente donc en fait la prétendue « condamnation absolue » de la politique anti-juive au bon vieux temps de Vichy, telle éclate au grand jour la probité intellectuelle et philologique d'un esprit si distingué, si soucieux de la citation exacte et complète, si rebelle à l'égard de « toutes les censures ». On aura peut-être fait l'hypothèse que tout ne pouvait déplaire à la Gestapo, du comportement verbal de Fabre-Luce. Mais, comme le note Poliakov à juste titre, si la plupart des collaborateurs étaient antisémites, ils étaient « moins sanguinaires que les nazis » (art. cité). Voilà la vraie différence : on trouve toujours pire que soi, dans le bourbier antisémite. Et la morale vertuiste de Fabre-Luce se révèle n'être que le sordide calcul de l'intérêt antisémite bien compris. Simple affaire de rendement : soyons scientifiques, respectons les seuils !

fabre-luce cherche un juif reconnaissant, un seul

Terminons notre instructif périple sur le texte de 1946 : « Double prison ». Notre auteur en excipe pour se présenter comme la



Photo F. N. D. I. R. P.

Photo L'Humanité

victime héroïque d'une double résistance : face aux nazis d'abord, face aux gaullistes ensuite. Qu'en est-il d'un tel courage, d'une telle noblesse d'âme, d'une telle liberté de l'esprit ? Premier moment : réitération du mensonge cynique de la Préface du « Journal » (1946) — « Sur les murs je lis les inscriptions d'adieu tracées par Israël à la minute de la déportation. Je puis regarder ces témoignages sans rougir. Dans chacun des trois tomes de mon ouvrage publiés au temps de la victoire allemande, j'ai protesté contre les persécutions antisémites (2) » (158). Extraordinaire aplomb de l'hypocrite ! Et l'excuse de l'oubli ne vaut plus, à trois ans de distance.

Second moment : « Un Juif va-t-il se lever pour me défendre ? » Non, bien sûr — sous-entendu : après tout ce que j'ai fait pour eux pendant l'Occupation ! Ingratitude sémitique. Fabre-Luce y croit-il ? Si oui, il déborde l'abjection vers la psychopathologie.

Troisième moment : lieu de prendre la défense de leur ancien défenseur, ces ingrats viennent « nous inspecter à leur guise » (158) en compagnie des communistes et des Anglo-Saxons — rappel : le « marxisme juif », « l'américanisme enjuivé », selon les ultimes propos de Hitler, cités complaisamment par A. de Benoist, op. cité, 561 — pour « jouir de notre abaissement » (159). Et de se décerner au passage un brevet de non-antisémitisme en citant « Je suis Partout » : « En prenant la défense des Juifs, M. Fabre-Luce démontre qu'il n'est pas qualifié (2) pour servir de guide à la France nouvelle ». Preuve encore d'habileté rhétorique de notre philosémite, certes ! Mais, quant à l'antisémitisme, ce déni de qualification prouve seulement qu'il n'était pas considéré par les ultras comme suffisamment virulent. Cela, nous vous l'accorderons, Monsieur l'Antisémitisme de bon ton et de « style coulant cher au bourgeois », pour parler comme Baudelaire.

Conclusion : « Le Juif qui travaille à ma libération doit (2) exister. Je veux tellement croire à son existence qu'après ma sortie, de crainte d'être déçu, j'éviterai de le rechercher (2) ». (159). Chacun entendra le présupposé d'une telle décision d'évitement : un juif juste et reconnaissant a peu de chances d'exister ! En 1979, l'argumentation n'a point changé. Constance de Fabre-Luce. Fidélité d'un homme de tradition. Toujours en attente, il « ne désespère pas de voir un Juif notoire se lever pour le reconnaître à l'occasion des prochains débats ou procès » (101-102), écrit-



Photo L'Humanité

il à propos du sort «relativement clément» des Juifs de France, dû selon lui à Vichy. Mais se lever pour défendre la politique de Vichy, nous le savons maintenant, c'est aussi faire le coup de poing pour Fabre-Luce.

nouvelles subtilités de l'antisémitisme masqué ou nouvel antisémitisme théorique ?

Pourquoi avoir ainsi suivi à la trace les divagations d'un agitateur policé, les platitudes abjectes d'un vieux bourgeois cynique cherchant à se justifier ? Parce qu'elles révèlent une logique commençant à se mettre en place, dont les symptômes sont encore balbutiants et disséminés, à partir des miettes d'un régionalisme xénophobe — à travers les « celtitudes » antijuives d'un esthète régional (J.-E. Hallier), nouveau barde à tout faire —, d'une mise en cause globale de l'héritage « judéo-chrétien » (voyez J.-L. Tristani, L. Pauwels, A. de Benoist), de résurgences du racisme biologiste (néo-nazisme), d'émergence d'un néo-racisme « de l'esprit » à base de culture des surdoués et de culte des héros (les deux idéaux restant mal conciliés, pour l'instant). Ces attaques « théoriques » ne seraient pas inquiétantes si on les prenait simplement pour ce qu'elles prétendent être. Mais elles sont prises dans une offensive, hésitant encore à se nommer, jouant de ses fronts multiples, offensive dont le centre paradoxal est la désignation des Juifs comme responsables de l'antisémitisme, tant par leurs traditions religieuses que par leur « comportement », et la périphérie une armée de réserve d'arguments tout montés : le Juif introducteur de « métèques », le Juif apatride et cosmopolite, déraciné parasitant les Nations, le Juif dominateur et manipula-

teur, le Juif poussant à la guerre, le Juif monopolisateur du rôle de victime, etc... Notons en passant que si Jean Daniel semble sous-estimer (« Nvel. Obs. », 17/23-09-79) le danger, c'est qu'il croit pouvoir s'en tenir aux cris maintenant policés de la bête.

Mais le profil « culturel » et le ton paternaliste de l'actuel « anti-judaïsme » risquent fort de disparaître en situation de crise socio-économique aiguë. Les habits neufs tomberaient alors. En outre, tous ces lieux communs de l'antisémitisme « classique » plus ou moins remaniés selon le goût du jour risquent de se fondre en un nouveau fantasme antijuif dont l'étincelle pourrait être donnée par un « antisémitisme absolu » — confinant à l'antisémitisme — que le conflit du Proche-Orient et la crainte de la pénurie pétrolière sont toujours susceptibles de provoquer en Occident. Les signes, dès à présent, ne manquent pas.

Il faut comprendre que l'enjeu des controverses et débats autour de la « nouvelle question juive » n'est autre que la possible apparition d'une troisième vague d'antisémitisme en notre siècle, et qui déborderait les frontières de l'Europe. En France, la multiplication des indices — au ciel des polémiques comme dans les rues où l'on menace, où l'on commence même à assassiner — leur remarquable convergence aussi, font que jamais depuis la fin de l'Occupation le pays n'a été si proche du basculement dans la fureur d'où sourd le besoin d'une victime émissaire. Les Juifs de France, c'est l'immense mérite de l'enquête d'Harris et Sédouy que de l'avoir établi, éprouvent, sans oser encore en admettre l'éventualité, le sentiment d'être en bonne place sur la liste d'attente des « responsables » de la crise. Il faut maintenant partir de leur angoisse, élément nécessaire d'une lucidité qui doit se faire vigilance de tous les instants. Et répondre à ceux qui, sans le vouloir ou par bonne volonté, font le jeu de l'intimidation aux mains blanches (« parlez plus bas, sinon... ») en s'émeuvant de ce que l'on parlerait « trop » des Juifs : il s'agit bien de paroles, quand ceux qui leur font ce reproche et prodigent si haut leurs conseils les ont déjà condamnés, dans les combles de leurs fantasmes secrets, au silence définitif.

Pierre-André TAGUIEFF

voire journal a huit pages de plus il lui faut cent abonnements supplémentaires pour les payer

Droit et liberté ne pouvait laisser passer le premier pamphlet antisémite à grand tirage depuis l'après-guerre sans une réaction appropriée. Vous venez de lire l'analyse qu'en a faite notre collaborateur Pierre-André Taguieff. Vivante, engagée, documentée, cette étude est à l'image du sérieux et du dynamisme que met le mrap dans son action contre l'antisémitisme comme contre toute forme de racisme...

Les huit pages de plus ? Nous n'avons pas hésité un instant. Nous savions qu'en vous expliquant nos difficultés, vous comprendriez, vous feriez tout pour nous amener les cent nouveaux abonnés qu'il nous faut.

Je m'abonne, j'abonne mes amis à droit et liberté.

Nom

Prénom

Adresse

A renvoyer à droit et liberté - 120 rue Saint-Denis, 75002 Paris - CCP 9239-81 Paris. L'abonnement un an : 50 F., soutien : 100 F., étranger : 75 F.

être abonné, c'est agir

indiens victimes de Pinochet

La venue en France du ministre des Affaires Étrangères du Chili, M. Hernan Cubillos, collaborateur de la C.I.A. en 1973 dans son action pour le renversement du gouvernement de Salvador Allende, a provoqué les plus vives protestations des forces démocratiques françaises. Les innombrables violations des Droits de l'Homme commises par la junte de Pinochet, privations de liberté, assassinats, tortures, « disparitions », emprisonnements arbitraires, déportations, justifiaient cette indignation et furent à nouveau dénoncés.

Mais, comme bien souvent, on n'a pas évoqué le traitement infligé aux Indiens Mapuches depuis 1973. Ils sont environ 550.000 sur une population totale de 10 millions d'habitants, la grande part d'entre eux, environ 400.000, vivent dans les campagnes dans le Sud du pays, dans des réserves trop petites et surpeuplées, dans des régions montagneuses et arides. Les autres vivent dans les villes où ils accomplissent les travaux les moins payés.

Aujourd'hui, des milliers de Mapuches ont été assassinés, on leur a volé leurs terres; leurs leaders sont emprisonnés et ils souffrent d'une indescriptible pauvreté. La plupart des familles Mapuches gagnent moins de 100 dollars par an. La mortalité infantile est très élevée. Plus de 70 % des populations indiennes au Chili souffrent de la faim ou de malnutrition extrême. C'est là la forme d'extermination employée aujourd'hui par Pinochet, face au refus d'assimilation des Mapuches et à leur volonté de garder leur identité.

R.P.

le prix des coups

Le brigadier Yves Métenier, l'agresseur de Gouthia Boutchiche (voir D.L. n° 383), a été relâché après quinze jours de détention. Nous apprenons que ce même brigadier a été condamné en février dernier pour violences. Dans le même temps, Hakima Boutchiche a été sommée de rembourser les frais médicaux de sa « victime ».

Gouthia, quant à elle, est revenue dans sa famille après une hospitalisation de vingt deux jours. Son état ne lui permettait toujours pas de communiquer normalement. La famille Boutchiche a dû se battre pour que Gouthia puisse bénéficier d'un séjour en maison de repos.

Depuis le quatorze juillet, aucun contrôle « de routine » n'est venu

troubler l'atmosphère du petit café de Caluire. Les témoins de l'agression policière ont confirmé les déclarations de la famille Boutchiche qui a mis son établissement en vente.

M. M.

porto-ricains libérés aux u.s.a.

Les plus anciens prisonniers politiques du monde viennent d'être graciés, en septembre dernier, par le Président des Etats-Unis où ils étaient emprisonnés, à la suite

d'une campagne internationale qui durait depuis de longues années. Il s'agit de quatre nationalistes Porto-Ricains. Le premier, Oscar Collazo, aujourd'hui âgé de 67 ans, avait participé en 1950 à l'attentat contre Blair House où résidait le Président Truman. Il s'agissait d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur Porto-Rico dont les Etats-Unis venaient de faire unilatéralement un « Etat libre associé aux Etats-Unis », c'est-à-dire une colonie américaine.

Ce sont les mêmes motifs qui inspiraient Lolita Lebron, Irving Flores et Rafael Miranda qui, le 1^{er} mars 1954, déployaient un drapeau porto-ricain dans la galerie du public au Congrès américain,

criant en espagnol « libérez Porto-Rico » et blessant légèrement par balle cinq députés. Pour eux, c'est un quart de siècle passé dans les prisons américaines. Ils avaient refusé, ces dernières années, d'être mis en liberté sur parole, estimant qu'ils étaient des prisonniers politiques des Etats-Unis et qu'ils ne pouvaient donc accepter qu'une libération pure et simple.

Un quatrième indépendantiste porto-ricain faisait partie de leur groupe, Andres Figuera Cordero qui avait été remis en liberté par Jimmy Carter le 6 octobre 1977 « pour raisons médicales ». En effet, depuis des années, les médecins de la prison refusaient de le soigner, malgré ses horribles souffrances causées par un cancer du colon. Il est mort en mars dernier dans son pays bien-aimé.

Robert PAC

explications de la sncf

Le mrp était intervenu auprès de la SNCF, le 13 juillet dernier, pour protester contre une circulaire du chef de la circonscription des trains de Montpellier qui jetait le soupçon sur les ressortissants africains invitant les contrôleurs à se méfier de leurs cartes de famille nombreuse et en les invitant même à contrôler leur identité. (D.L. n° 383).

Le directeur-général de la SNCF a répondu au Mouvement, l'assurant de « sa préoccupation constante d'éviter toute discrimination raciale ». Il indique que « le contrôle s'applique, en cas de doute sur la légitimité de l'utilisation d'une carte à toute personne portant un billet délivré à prix réduit à un titulaire d'une carte de famille nombreuse ».

Ces utiles précisions étant données, on espère qu'il ne sera plus besoin d'intervenir contre des discriminations comme celles qu'induisait la circulaire de Montpellier.

un héros de la lutte anticoloniale

Le 10 septembre dernier, Agostinho Neto mourait. Le Président de la République d'Angola est certainement un des hommes qui aura le plus marqué le continent africain dans l'histoire de sa libération nationale. Combattant de la première heure, mais aussi poète, il eut la capacité de mener tout à la fois la lutte contre l'occupant portugais et de réunir autour de lui des hommes différents et parfois opposés.

Avec détermination, il proclamait l'indépendance de son pays, le 11 novembre 1975. De Luanda où se déroula la cérémonie, on entend le bruit des canons de l'armée sud-africaine qui a envahi la jeune République et qui se trouve déjà à 100 kilomètres de la capitale. Agostinho Neto fait alors appel à l'aide militaire de Cuba pour chasser l'envahisseur.

Depuis, les tâches très ardues de la reconstruction ne l'avaient jamais amené à renoncer à la solidarité et liberté ■ n° 384 ■ octobre 1979

agissante avec les mouvements de libération d'Afrique australe et notamment la SWAPO et l'ANC. Les antiracistes rendent hommage à cet homme d'envergure exceptionnelle dont toute la vie s'illustra dans l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Agostinho Neto.



la synagogue et la mosquée

Les racistes sont passés à l'action dans la région Rhône-Alpes encore sous le coup des brutalités policières de Caluire dont nous avons abondamment rendu compte dans notre précédent numéro (n° 383). Ainsi, à Bron, les murs de la mosquée ont été souillés par des inscriptions racistes telles que : « Sale bique... ». Le tout était agrémenté de croix gammées.

Des croix gammées et des croix celtiques ont également été apposées, en guise de signature, sur la façade de la synagogue « Nève Shalom » de Lyon. Avant de déguerpir, les antisémites ont eu le temps d'écrire des injures habituelles : « Sales juifs », « Youpins », « Vive Dachau ».

photo-filmateur exerçant en lieu interdit

Hossny T., un étudiant égyptien, reçoit dans le courant du mois de septembre deux amis allemands qui ne connaissaient pas la France. Hossny se transforme, pour la circonstance, en guide et leur fait visiter Paris. Les deux jeunes Allemands demandent à voir Montmartre, la place du Tertre et l'inévitable Sacré-Cœur. Comme tout touriste qui se respecte, Hossny sort de son sac un appareil photo et décide d'immortaliser pour la postérité et pour les copains d'outre-Rhin la scène de ses deux amis posant sur les marches du Sacré-

Cœur. Il faut même un peu se déplacer pour choisir un bon angle de prise de vue : il y a tellement de touristes bardés d'appareils de photo qu'on pourrait se mitrailler mutuellement.

Finalement Hossny trouve un endroit un peu plus calme. Il appuie sur le déclic. A ce moment, une lourde main se pose sur son épaule. Un policier en civil se présente et demande à Hossny de le suivre au commissariat. Bien qu'il n'ait rien à se reprocher, Hossny accepte. Ses papiers sont en règle. Les policiers en conviennent.

Mais il n'est pas question pour eux de relâcher leur proie. « Il est interdit, disent-ils, de prendre des photos sur les marches du Sacré-Cœur ». Hossny ne peut le croire. Il doit cependant se rendre à l'évidence : les policiers rédigent à son encontre deux contraventions passibles du Tribunal de police. Dans la première on lui reproche d'être « un photo-filmateur exerçant en lieu interdit », dans la seconde « d'exercer la profession de photo-filmateur sans récépissé de déclaration ». Nous voilà prévenus. A l'avenir, évitez de prendre votre conjoint ou vos enfants ou vos amis en photo sur les marches du Sacré-Cœur. C'est interdit. Les millions de touristes qui figurent sur de telles photos sont des délinquants. Interdit de rire. Et surtout, n'oubliez pas avant d'appuyer sur le déclic de réclamer un récépissé de photographe auprès du commissariat le plus proche de votre domicile faute de quoi vous serez accusé d'exercice illégal du métier de photographe.

Réflexion faite, ces précautions ne concernent peut-être que les touristes ayant les cheveux crépus et le teint mat. Me François Tuffet, au nom du mrp, défendra Hossny au procès.

l'homme pressé et la femme noire

« Les cabines téléphoniques ne sont pas faites pour les nègres ». Melle X, une étudiante sénégalaise diplômée en informatique reste sereine sous l'injure. Il n'est pas question pour elle de répondre à son agresseur raciste. Elle sort de la mosquée Tenon dans le 20^e arrondissement à Paris où elle a été soignée pour d'intenses maux de reins et de ventre. D'ailleurs, elle n'est pas encore guérie. On l'a autorisée à sortir sous réserve qu'elle téléphone régulièrement à l'hôpital afin de donner de ses nouvelles. C'est la raison pour laquelle, ce 31 août, à 10 heures du matin, elle se trouve dans cette cabine téléphonique de la rue de Flandres, dans le 19^e. Le raciste s'énervait de plus en plus. Il porte des coups contre les vitres de la cabine. La jeune fille ouvre la porte et explique poliment qu'elle est malade. L'autre répond : « Je m'en

fous de votre maladie. Je suis pressé ». Mlle X referme la porte. L'homme pénètre alors dans la cabine et frappe la jeune fille. Des coups de poing pleuvent sur sa poitrine ; elle est traînée sur le trottoir par l'homme qui, excité, crie : « Sale négresse, sale négresse ».

L'homme ne se contrôle plus. Il enlève la jeune fille et, de force, la conduit au commissariat. Là, pense-t-elle, tout s'arrangera. Les policiers vont la protéger, la mettre à l'abri des coups et des injures de cet homme. Elle se trompe. Les policiers la font passer pour folle. Ils appellent police-secours. Ils l'empoignent avec violence ; ils lui bloquent la tête ; ils la blessent aux oreilles ; ils la jettent dans un fourgon. Mlle X perd une chaussure, elle veut la récupérer. Un policier s'y oppose. « En Afrique, dit-il, les nègres marchent pieds nus. Ils ne craignent pas les microbes ».

A l'hôpital où elle est transportée, les médecins l'incitent à porter plainte. Mlle X se sent enfin protégée. Elle se trompe. Encore une fois. Pour porter plainte, il faut un certificat médical. Or, un mystérieux coup de téléphone interrompt sa rédaction. L'infirmière lui conseille de revenir le lendemain. Le lendemain, Mlle X se rend à l'hôpital comme convenu. Elle ne trouve personne. Nous sommes samedi et le samedi il n'y a pas de consultation. Mlle X a décidé, avec l'aide du mrp qui a rendu publique l'affaire au cours d'une conférence de presse, de porter plainte contre ses agresseurs.

western policier (suite)

A l'occasion du lancement de la campagne « pour un métro sans racisme », le mrp indiquait qu'à terme, l'arbitraire dont font preuve les pouvoirs publics et certains policiers à l'égard des étrangers et les « bavures » dont ces derniers sont souvent victimes menaçaient les libertés de tous. Plusieurs faits récents viennent de confirmer cette analyse.

La première affaire remonte au 11 août, à Saint-Quentin, dans l'Aisne. Un jeune Ghanéen, Kwane Ossi, est interpellé par les policiers. Sa carte d'identité est fautive et il a pris le train sans billet. Il est conduit au Commissariat. Il en ressortira quelques jours plus tard avec un tympan crevé. Les policiers l'ont en effet passé à tabac selon une pratique qui a de plus en plus tendance à se généraliser. Puis ils l'ont jeté à terre, l'obligeant à laper, en compagnie d'un chien, l'eau qu'ils avaient mise à cet effet dans une écuelle. Les faits sont si évidents que les deux policiers auteurs des brutalités sont inculpés.

Quelques jours plus tard, à Nancy, le 3 septembre, un jeune homme de 20 ans qui, en compa-



d.r.

gnie d'une amie, attendait tranquillement le départ de son train, est interpellé pour contrôle d'identité par deux C.R.S. On lui demande de monter dans le fourgon. Là, le jeune homme, qui n'a commis aucun délit, est sauvagement roué de coups. Pourquoi ? Pour rien. « Parce qu'il avait une tête qui ne me revenait pas » a dit un des C.R.S. Une explication rappelant celle donnée par un assassin raciste qui, en guise de défense, avait répondu au juge d'instruction qu'il « avait tiré sur sa victime parce qu'elle l'avait regardé de travers ».

Enfin, quelques jours plus tard, à Paris, l'éditeur Alain Moreau et plusieurs de ses amis et proches, présents dans ses bureaux, sont passés à tabac. Les brutalités se poursuivent au commissariat. Résultat : sept blessés. Que reprochait-on à Alain Moreau ? Tout simplement de ne pas avoir montré ses papiers d'identité à un policier. On imagine sans peine ce qu'il serait advenu si le « contrevenant » avait été un immigré.

les dérapages racistes de l'ayatollah

Les éditions Fayolle viennent de publier en français le petit livre de l'ayatollah Khomeyni : « Pour un gouvernement islamique ». Cet ouvrage éclaire les soubresauts que connaît l'Iran depuis la chute de la monarchie et la victoire de la Révolution. Populisme religieux voisin avec intolérance et xénophobie ; anticolonialisme, volonté de justice sont triturés pour se conformer à une exégèse au premier degré des textes saints. On voit bien les dérapages que peut entraîner une idéologie finalement simpliste dont la force est de s'appuyer sur la foi des fidèles et leur désir de changement.

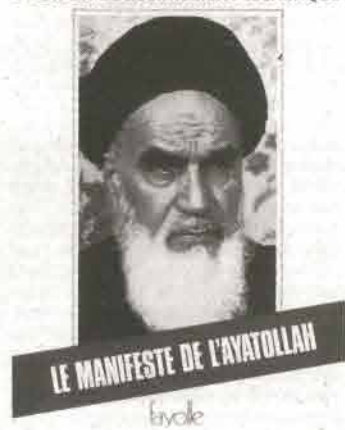
Dans la préface, on lit d'emblée : « Dès son origine, l'Islam s'est heurté au judaïsme et les juifs ont été les premiers à procéder à une propagande anti-islamique et à des attaques qui, comme vous pouvez le constater, n'ont jamais été interrompues jusqu'à nos jours. Par la suite, et depuis plus de trois siècles, des clans, en un sens encore plus sataniques que les juifs, se sont infiltrés dans les pays musulmans en qualité de colonisateurs... ».

On le voit, l'ayatollah ne fait pas dans la nuance. Le caractère violemment xénophobe d'une idéologie fondée avant tout sur l'idée d'une suprématie absolue de l'Islam pousse aisément un peuple qui a tant souffert d'un pouvoir imposé par l'étranger à suivre ses chefs religieux jusque dans les excès les plus condamnables. On l'a vu lors de l'exécution du chef de la communauté juive à qui était reproché, plus que des malversations, le fait d'être juif et sioniste.

On le voit aujourd'hui dans la répression féroce du mouvement na-

tional kurde dont le rôle fut pourtant si important dans la chute du tyran Palhavi. Si les dérapages de la révolution iranienne ne justifient pas une propagande anti-islamique dans laquelle se complaisent ceux qui, hier, ne soufflaient mot des crimes du Shah, le caractère de croisade religieuse qu'elle prend dans certains de ses aspects doit retenir l'attention des antiracistes car il engendre vite, on l'a vu, persécutions et xénophobie, sur fond d'obscurantisme destructeur.

KHOMEYNI POUR UN GOUVERNEMENT ISLAMIQUE



sprinboks essay transformé

« Pour des raisons d'intérêt supérieur de la nation et en raison des problèmes humains que pose l'apartheid, les visa seront refusés aux joueurs de rugby sud-africains qui comptaient effectuer en octobre prochain une tournée en France ». C'est ainsi qu'aux tous premiers jours de septembre, M. François-Poncet mettait un terme positif à une campagne enclenchée par le mrp depuis plusieurs années et qui avait pris une importance grandissante dans l'opinion publique après l'assassinat de Solomon Mahlangu par les racistes de Pretoria et l'annulation consécutive de la tournée des rugbymen du Transvaal. Ainsi donc, les Springboks ne viendront pas.

Cette prise de position sans ambiguïté du ministre n'a pas été obtenue sans mal, mais les choses les meilleures ne sont-elles pas celles que l'on a le plus longtemps espérées ? Souhaitons que le gouvernement ne mette pas aussi longtemps à rompre les liens économiques, nucléaires et militaire qu'il entretient encore avec la république raciste malgré « les problèmes humains que pose l'apartheid ».

le rêve de m. bonnet et le cauchemar d'abboud

Voilà 5 ans qu'Abboud réside en France. Sa femme, française, attend un enfant. En juillet 1978, sa carte de séjour devant être renouvelée, il se rend au commissariat d'Amiens, la ville où vit le jeune ménage. On lui fournit un récépissé valable deux mois. En août, il est convoqué pour une affaire de vol de mobylette ; mais il n'y est pour rien et l'affaire en reste là. Une semaine plus tard, il se rend à nouveau à la police où on lui signifie son refoulement sans lui donner aucune explication.

Les persécutions policières le contraignent à quitter la ville et il vient s'installer à Paris avec son épouse qui supporte très mal la situation et fait une fausse couche.

En juin 1979, Abboud se fait arrêter lors d'un des habituels contrôles d'identité raciste et emmener au dépôt de l'île de la Cité. Il y explique son cas et on lui remet une convocation pour le 18 juillet. Une journée d'attente pour rien. Il revient le lendemain. Là, on lui signale son refoulement immédiat et on lui donne l'ordre de prendre l'avion de 15 heures 30 pour l'Algérie. Il proteste devant l'illegalité du procédé qui anticipe sur un des aspects les plus discutés de la loi Barre-Bonnet en discussion au Parlement ; il montre son livret de famille, le certificat médical attestant que Colette, son épouse, est à nouveau enceinte, ses fiches de paye, ses quittances de loyer, rien n'y fait.

On le met dans une cellule puis on l'emmène jusque chez lui en fourgon de police pour qu'il prenne ses affaires. Il ramasse comme il peut quelques habits dans ses bras puis est ramené au dépôt et enfermé.

Comble de complaisance, la police décide de le transporter directement à l'aéroport. Comme il n'a pas de valise, on s'arrête à un monoprix où on l'oblige à en acheter une. A l'aéroport, on enregistre ses bagages. Mais c'est trop d'abus de pouvoir : au moment où il doit embarquer, Abboud fait suffisamment de bruit pour que les policiers renoncent à leur scabreuse mise en scène et le relâchent, non sans le menacer d'expulsion au cas où il ne mettrait pas son refoulement à exécution (encore une anticipation sur des lois non encore votées). Le 21 août, Abboud retourne à la préfecture pour essayer de trouver une solution et on lui donne une fois de plus un récépissé de deux mois. C'est d'ailleurs le seul papier qui lui reste avec son livret de famille puisque sa carte d'identité algérienne a été... jointe au dossier par la police.

Le 13 septembre, alors qu'il se rend avec Colette au centre de la Sécurité Sociale de la rue Condorcet, pour se faire rembourser des médicaments, il reconnaît le policier qui l'avait emmené à l'aéroport et qui passe, en civil, dans une voiture sans marque distinctive, en compagnie d'une autre personne. Tout à coup, les deux hommes bondissent hors de l'automobile, plaquent Abboud, éberlué, contre le mur, lui passent les menottes et l'emmènent dans leur voiture jusqu'à la Préfecture. Interrogatoire : « Depuis quand es-tu sorti de prison ? » (Abboud n'a jamais eu à faire avec la justice), etc. Après une courte discussion entre policiers, on lui remet un nouvel ordre de refoulement pour le surlendemain. C'est là qu'excédé par cette invraisemblable cascade d'abus de pouvoir et d'atteintes aux lois existantes, Abboud et sa femme décident de demander l'assistance du mrp. Au coup de téléphone du conseiller juridique, l'employé de la Préfecture corrobore l'avis de refoulement et lorsqu'on lui en demande les causes, vient la réponse laconique : « On a de mauvais renseignements sur lui... ».

Affaire à suivre.

juifs d'urss : excédées elles se tuent

Igor Guberman, le responsable d'une publication juive clandestine ayant le nom de « Juifs d'U.R.S.S. » a été arrêté au début du mois de septembre par la police soviétique. Il est accusé de vol d'icônes.

Connu comme étant un expert dans l'art religieux, Guberman avait cessé de collectionner des icônes il y a trois ans au moment de la fondation de sa publication. Il faut plutôt rechercher la raison de son arrestation précisément dans la diffusion de ce journal dont une

vingtaine de numéros ont déjà paru.

A signaler que Guberman et ses amis publiaient leurs noms dans le sommaire du journal afin de bien montrer que leur revue ne violait pas la loi soviétique. D'ailleurs, les articles traitaient généralement de la culture et de la vie juive et évitaient tout sujet politique.

Cette politique de harcèlement et de tracasseries policières a conduit deux militantes juives désirant émigrer en Israël au suicide. Il s'agit de Victoria Poltinnikov et de sa mère Irma. La première a été trouvée pendue dans son appartement de Novosibirsk. La seconde s'était laissée mourir d'inanition, le 6 août dernier. Selon de nombreux témoignages, les deux femmes, après 7 longues années de lutte mais aussi de tracasseries,

de menaces, étaient parvenues à obtenir un visa de sortie pour Israël. Elles refusèrent de croire à la bonne nouvelle, pensant à une ultime manœuvre des autorités et choisirent de mourir.

les expulsés de l'automne



L'emploi de la police s'est généralisé contre les grévistes de la Sonacotra.

La liste des expulsions dans les foyers d'immigrés s'allonge toujours. La SONACOTRA continue à chasser, par petits groupes, ses locataires indésirables, ses locataires mauvais coucheurs, qui mènent depuis plus de quatre ans la grève des loyers. (Voir « droit et liberté » N° 383 de septembre 1979).

21 août : 16 expulsions au foyer du Polygone à Strasbourg-Neudorf ; 22 août : 20 nouvelles expulsions au foyer de Strasbourg ; 23 août : 17 expulsions au foyer de Sartrouville ; 27 août : encore 20 expulsions au foyer de Strasbourg-Neudorf ; 28 août : 9 expulsions au foyer de Bondy ; 29 août : 15 dernières expulsions au foyer de Strasbourg-Neudorf et fermeture du centre ; 30 août : 19 expulsions au foyer AFRP de la rue du Port à Gennevilliers ; 31 août : 35 expulsions au foyer de la route de Mitry à Aulnay-sous-Bois ; 7 septembre : 32 expulsions au foyer de la rue de Phalsbourg à Nancy et 5 expulsions au foyer d'Essey les Nancy. Il y a eu de grosses pluies et les premiers frimas sont arrivés. Ceux de Garges et d'ailleurs réclament toujours un toit.

les manières de bombes s'agitent

« Depuis la fin de la guerre nous assistons, impuissants, à l'agonie

de la France. Nous n'avons que changé d'occupants avec la nette différence que l'occupation africaine est de beaucoup plus humiliante que l'occupation allemande et laisse des séquelles définitives, donc beaucoup plus désastreuses qu'un mélange franco-germanique qui aurait été plutôt bénéfique à l'abâtardissement français... Après l'Algérie algérienne, nous arrivons à la phase suivante : la France algérienne. Bientôt « ils » auront le droit de vote et nous disparaîtrons. Comme les rats, ils s'infiltreront partout : de l'administration civile à la police, des chômeurs à l'armée, des services hospitaliers au proxénétisme... Le seul argument à opposer à ces primitifs est la violence... ». De nombreux habitants de Bobigny ont reçu dans leur boîte aux lettres ce tract, le dimanche 19 août dernier.

Elucubrations de quelques racistes et nazis cultivant la haine de « l'Arabe » et du « Noir » ? Voire. Dans leur tract les racistes parlent d'instaurer « un climat d'insécurité parmi les populations africaines ». Pour ce faire ils expliquent avec force détail comment confectionner des bombes artisanales ; ils indiquent où se procurer les matériaux nécessaires à leur fabrication ; enfin ils désignent les objectifs à plastiquer. Face à ce véritable appel au meurtre, on peut s'interroger devant la passivité des pouvoirs publics.

Il est plus aisé, en effet, de pratiquer des rafles au faciès dans le métro que de mettre hors d'état de nuire les terroristes nazis. Le mrp a décidé de porter plainte contre X.

la lica et le passé de me ambre

Le président de la section lyonnaise de la LICA (Ligue Internationale contre l'Antisémitisme) nous écrit : « Dans votre numéro 383 de septembre 1979, parlant de Me Ambre, vous indiquez : l'avocat lyonnais « membre de la LICA ». Nous tenons à vous faire savoir que Me Ambre n'est pas inscrit sur la liste de nos membres et qu'il a milité à la LICA avant la guerre de 1939-1945. »

Rappelons que le 1^{er} avril 1971, M. Pierre Lévy, secrétaire général de la fédération du Rhône de la LICA indiquait dans « Tribune Juive » que Me Ambre était membre du comité d'honneur de son organisation. Il prenait la défense de l'ancien propagandiste antisémite de Vichy en disant : « Si Me Ambre a effectivement commis une erreur en préfaçant un mauvais livre, sa conduite avant et après cette erreur a toujours été exemplaire ».

Me Ambre avait écrit durant l'occupation un ouvrage à la gloire de la législation antisémite de Vichy sous le titre « La condition publique et privée du juif en France ».

proche-orient

le dialogue est possible

Droit et liberté avait donc raison d'accorder une grande importance au débat qui vient de s'ouvrir, sur des bases radicalement nouvelles, à propos de la reconnaissance de l'OLP et du fait palestinien par Israël. Le 27 juillet dernier, le rabbin Grunewald déclarait, tout en condamnant les attentats qui font des victimes innocentes en Israël, dans un éditorial publié par « Tribune Juive » : « Israël ne peut se permettre de bombarder indéfiniment le Liban ». En effet, le martyre imposé au peuple libanais et aux réfugiés palestiniens qui s'y trouvent par les bombardements incessants de l'armée israélienne ne peuvent en aucun cas faire avancer vers une solution du conflit. Par contre, comme plusieurs voix juives respectées l'ont fait remarquer, Israël risque d'y « perdre son âme ».

L'« affaire Pinto » a permis de montrer que l'opinion israélienne était loin de faire l'unanimité sur cette politique. Pinto, cet officier israélien qui s'était rendu coupable de l'assassinat, dans des conditions particulièrement horribles, de quatre civils libanais, vient en effet de bénéficier d'une importante remise de peine. Le député Ouri Avneri a largement diffusé un rapport sur les crimes de cet individu, ce qui a provoqué un tollé dans les milieux ultra, proches de M. Begin. Le ministre de l'Industrie est même allé jusqu'à qualifier les activités de M. Avneri d'« entreprise de subversion, de démoralisation et de sabotage des forces armées ».

A juste titre, M. Avneri a rétorqué qu'une telle dénonciation « faisait honneur » à Israël et montrait que « l'opinion condamne de tels actes ».

Mais au-delà de la douloureuse affaire libanaise se pose plus que jamais le problème palestinien. Là aussi, les choses évoluent. M. Nahum Goldman, ancien président du Congrès Juif Mondial, a annoncé au mois d'août qu'il était prêt à rencontrer M. Yasser Arafat, président de l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine). En Israël même, de nombreux faits significatifs semblent ouvrir des perspectives. Le MAPAM, un des partis de l'ancienne majorité, a accepté le principe de participer à une rencontre à Washington, organisée par la revue « New Outlook », en présence de personnalités israéliennes et palestiniennes.

A Rome, une rencontre israélo-palestinienne a eu lieu fin septembre. M. Moshé Dayan lui-même a rencontré, en Cisjordanie occupée et dans la bande de Gaza, des personnalités proches de l'OLP et notamment le Dr Haïder Abdoul Shafi, à Gaza, et le Dr Ahmed Hamza Natzshé, d'Hébron.

La polémique ouverte par le grand rabbin d'Israël, Ovadia Yossef, qui affirme la possibilité canonique de rendre les territoires occupés, désamorce du fait même un des arguments avancés par les éléments les plus réactionnaires de l'opinion israélienne. Cela montre à quel point le problème est sensible. D'autant plus qu'un sondage vient de révéler que 61 % d'Israéliens sont favorables à une négociation avec les Palestiniens dès lors que ceux-ci reconnaîtraient le droit à l'existence de l'Etat d'Israël.

Au-delà des anathèmes et des passions, tous ces faits vont dans le sens d'un dialogue ouvert. Espérons que, poursuivant dans ce sens, les forces en présence puissent un jour troquer une violence meurtrière qui frappe si souvent, de part et d'autre, des êtres innocents, contre une amitié durable, seul gage réel de paix.

Des voix s'élèvent en Israël pour réclamer la restitution des territoires occupés.



« pseudo libération » en centrafricaine

Un collaborateur de Bokassa transporté à Bangui dans un avion militaire français « tous feux éteints », qui prend le pouvoir quelques minutes après, qui déclare immédiatement faire appel à l'aide de la France qui a « assisté la Centrafrique depuis 70 ans », qui offre la vice-présidence de la République à l'adjoint du tyran et qui reprend tous ses ministres, qui propose à l'armée française de s'installer dans son pays « pour 10 ans », qui affirme vouloir établir des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, puis dément en expliquant qu'il ne s'agissait que d'une bonne blague : libération ou reconquête coloniale ?

Le lendemain du coup d'Etat de David Dacko contre Bokassa, les étudiants de Bangui manifestent contre la manière dont on leur a imposé l'ancien conseiller de l'Empereur. Sur les banderoles, on peut lire : « Le chien est parti, les chiots sont toujours là ». Mais déjà l'armée française veille à ce que les « chiots » ne soient pas mis en danger.

Assistée depuis 70 ans par la France, la Centrafrique ? Il y a de quoi faire réfléchir, en effet, les étudiants qui ont tant versé de sang dans la lutte contre la tyrannie. La colonisation fut sans doute une des plus sanguinaires, prenant des allures de génocide lorsque, pour les grands travaux du Congo où d'ailleurs, on décima toute l'A.E.F. qui perdit la moitié de ses habitants.

Après l'élimination physique de Boganda, le leader indépendantiste de l'Oubangui-Chari, c'est, en 1960, avec l'Indépendance, le premier épisode Dacko. Puis, encouragé par Paris, Bokassa tente et réussit son coup d'Etat. Depuis, jamais les faveurs de l'Élysée ne lui ont manqué. Ses frasques, ses crimes, ses ridicules sont chaque fois couverts, amnistiés par ses protecteurs qui, il est vrai, contrôlent directement l'économie du pays.

La fin de Bokassa aurait pu être, pour le peuple centrafricain, une occasion de dire enfin son fait et de prendre en main son destin. La navrante mise en scène conçue à Paris montre que si l'on espère peut-être ne plus voir les massacres d'enfants qualifiés naguère de « pseudo-événement », on ne tient pas non plus à ce que les survivants décident du sort de leur pays.

verdict de raison au procès boutrin

Le 9 mars 1978, en pleine campagne électorale à Fort de France (Martinique), fief du PPM d'Aimé

Césaire, le candidat R.P.R. Renard fait investir la ville par ses « troupes ».

Insultant la foule au micro, traitant les partisans de Césaire de « va-nu-pieds » et de « chacals », Renard, accompagné de sa milice veut délibérément provoquer la bagarre.

La foule manifeste sa colère face aux insultes lorsque le service d'ordre armé de couteaux attaque. De la mêlée, la police relève le corps de T. Jafila où elle constatera 13 coups de couteau.

Au lieu de poursuivre les provocateurs, la police les laisse repartir. Elle arrête au hasard les frères Boutrin, Georges et Victor, les accusant de complicité et du meurtre du vigile.

L'enquête, menée dans des conditions étranges, dure dix-huit mois. Du 22 au 24 septembre, la cour d'Assises des Yvelines examinait cette affaire. L'avocat-général demanda une peine exemplaire à l'encontre des frères Boutrin.

Les avocats de la défense réussirent néanmoins à démasquer la manoeuvre qui conduisit à l'arrestation des deux Antillais. De nombreux témoignages s'accordèrent à prouver la provocation et l'agression de la « bande à Renard ».

Les jurés ont reconnu l'état de légitime défense dans lequel se trouvaient les frères Boutrin.

Georges a été acquitté et Victor condamné à trois ans de prison dont dix-huit mois de sursis, pour avoir reconnu avoir porté un coup à son agresseur.

Ils sont tous deux sortis libres du prétoire. Un verdict de raison.

M.M.

en bref

■ Dans une lettre adressée aux sénateurs et députés d'Ille-et-Vilaine, le Cardinal Gouyon et le pasteur Beaume expriment « leur inquiétude devant les projets de textes de loi soumis au vote des Assemblées, concernant les « immigrés » d'aujourd'hui et de demain ».

■ Dans le numéro de juin (n° 3T1), droit et liberté indiquait qu'une affaire de discrimination antisémite s'était produite au Commissariat à l'Énergie Atomique (C.E.A.). Le contrat de commande de deux réacteurs nucléaires par le Gouvernement irakien comportait une clause discriminatoire : « Des personnes de race juive ou de religion mosaïque » ne devaient pas être employées sur le projet. Après des interventions du mrp et de deux sénateurs, MM. Adolphe Chauvin et Philippe de Bourgoing, M. Giraud, ministre de l'Industrie a déclaré dans une lettre : « Je puis vous préciser que les services concernés n'ont pas eu connaissance d'une lettre comportant une telle condition. Le C.E.A. aurait-il reçu une telle lettre qu'il n'y aurait pas donné suite ».

du matériel pour agir

1 exemplaire: 20F + 5F (frais de port)

les cahiers

racismes, sociétés
et aptitudes,
apports et limites
de la science

**droit
et
liberté**

paris
233 09 57
120 rue
saint denis
75002

supplément à droit et liberté n° 379



nom:

adresse:

ville:

je commande:

badge nb:

cahier nb:

WYGODNY DORLENE

PRET A PORTER
POUR DAMES ET JEUNES-FILLES

8, RUE DES PETITES-ECURIES
75010 PARIS — 523 06-11

VETEMENTS DE PEAUX

DOUGLAS B. SARL

LES CUIRS DE FRANCE

65, rue de Saintonge
75003 PARIS - TEL : 887.70.92
GROS 1/2 GROS

matériels et fournitures pour les industries graphiques

Blonde et aluminium en poudre
Brosses
Or, argent, cuivre et plomb en feuilles
Papier glacé

MATERIEL PHOTOMECANIQUE
Litho-John
Krause
Protocoll Labeur
Werner

MATERIEL ANNEXE D'IMPRESSION
Rituelier
Damping
Dry-dry
Dalgren
Sevny

ROTATIVES FLEKO et HELIO-REPORT POUR L'EMBALLAGE
Carroz Caroz

TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON
Bardouin et Kugel
Galy
La Pierre
Pavani
Tessier
Zanotta

SEVEAU
AGENT GENERAL POUR LA FRANCE
SERVICE APRES-VENTE - TEL. 307.25.19
19 RUE DE LISBONNE PARIS 8^e-75

case réservée à F.A.P.

Maison fondée en 1880

s.a. cap. 840.000 frs

BOITES POUR LINGERIE

imprimerie lebhar

35, Rue des 3 Bornes
75011 PARIS
☎ 357-32-31 / 54-75

JERSEY SPRINT

créations de tissus maille
haute nouveauté

12, rue d'Uzès, 75002 PARIS ☎ 231.48.80

DODIA DODIA

PRÊT A PORTER FÉMININ

ROBES / MANTEAUX / IMPERMÉABLES / JUPES / CHEMISIERS

Diffusion : 46, rue du Caire 75002 Paris
Marcelle GRIFFON - LAYE 236-92-34

PANTALONS
VESTES
BLOUSONS

CAPITAL DE 270.000 FR\$

SPORT
TRAVAIL
PLUIE

HOMMES
JEUNES-GENS
ENFANTS

Tel : 272.12.95
272.29.98

312, Rue Saint-Martin
PARIS (3^e)

musique

chant du monde de la tradition à l'avant-garde

Depuis plus de quarante ans maintenant, la société d'édition le « Chant du monde » a mis en place un catalogue musical sans comparaison avec ce que nous propose l'industrie discographique commerciale. Il faut dire que le « Chant du monde » est né en 1936 sous le Front Populaire, période de grands changements qui se répercuta jusque dans les milieux culturels.

Une idée de Léon Moussinac ? Pas seulement. La création du « Chant du monde » correspondait aussi à un besoin : celui de faire partager et d'échanger les différentes cultures de l'hexagone, besogne que, jusque là, personne ne voulait accomplir.

Autour de Moussinac, écrivain, se joignent des musiciens dont Georges Auric, Francis Poulenc, Manuel Rosenthal, Roger Desormières, Arthur Honegger, Darius Milhaud et bien d'autres. La nouvelle société qui fonctionnait avec des gens plus ou moins bénévoles, diffusait dans le pays des enregistrements de musiques traditionnelles enregistrées ici et là dans les villages, en 78 tours, cela va de soi. Jugée par l'occupant et le régime de Vichy comme entreprise juive, la guerre mit fin à son activité et il faut attendre les années 1947-1948 pour retrouver la trace du « Chant du monde ».

Dès 1950, avec l'apparition du microsillon, le champ d'activité de la société s'élargit aux folklores du monde entier. La chanson française fait son entrée dans le catalogue aux côtés des Cajuns de Louisiane, des percussionnistes africains...

Aujourd'hui, le catalogue regroupe des musiciens de plus de 60 pays sur plusieurs collections :

■ Collection « Chants et Danses », créée dès 1936. Elle regroupe les enregistrements réalisés dans différents pays et provinces françaises. Musique populaire, elle est anonyme et interprétée par des amateurs. Afrique, Asie, Amérique, Europe, tous les peuples ont la parole.

■ La collection « Folklores », créée il y a une quinzaine d'années, rassemble les enregistrements des groupes professionnels de tous pays.

■ « Anthologie de la musique traditionnelle française », constitue plus un retour aux sources. Sources de la culture française puisqu'elle rassemble les musiques traditionnelles véhiculées par voie orale et dont les derniers témoins disparaissent peu à peu, mais aussi, sources de la société qui retrouve l'esprit de ses débuts.

■ Plus scientifique est la collection dirigée par le C.N.R.S. et le Musée de l'Homme. La publication des disques de cette collection est assurée par un groupe d'ethnomusicologues du C.N.R.S. qui parcourent le monde à la recherche de musiques inédites. Anthologie de l'Orient, du Sud-Est Asiatique, de la musique africaine, autant de disques qui présentent une culture que le colonialisme a voulu détruire et que les racistes nient encore aujourd'hui.

Mais le « Chant du monde », ce sont les disques pour enfants qui reprennent des contes comme « Petit bleu et petit jaune », la musique « classique », le « spécial folk » et le « spécial instrumental », présentation d'instruments et de musiques de qualité délaissées par le « show biz », l'importation des meilleurs disques de la maison américaine « Folkways »...

Pour travailler au « Chant du monde », comme le dit Michel Adda, « il faut y croire ». La mise sur le marché de ces rondelles noires n'est pas immédiatement suivie d'une grosse rentrée d'argent. Faire connaître la culture des autres est un travail de longue haleine, les antiracistes le savent. Pour y arriver, le « Chant du monde » n'hésite pas à s'entourer des plus grands spécialistes : J. Vassal, R. Masson, G. Rouget... Et c'est ainsi qu'en France, on a pu connaître W. Guthrie, Big Bill Bronzy, Leadbelly, C. Houston, J. Baez... qui ont permis à une nouvelle génération de naître et dont les portes paroles sont S. Walker, P. Ochs...

Ces chanteurs, musiciens, qui firent bouger leur pays à une époque où l'esclavage et le racisme étaient une manière de gouverner outre-atlantique, doivent, en partie, leur réputation au « Chant du monde ».

Pour avoir préféré la qualité à la quantité, le « Chant du monde » a constitué un catalogue qu'aujourd'hui certains convoitent. Mais sa réputation est faite et la production de cette société, en plus du plaisir qu'elle peut procurer, est une arme dont les antiracistes doivent se servir.

Marc MANGIN

« joue pas avec mes nerfs »

François Béranger, ce n'est un secret pour personne, est acquis à la cause antiraciste. Dans presque tous les disques qu'il a enregistrés depuis dix ans, une parole s'adresse aux immigrés en s'attaquant au racisme. Mais, pour son dernier disque, il s'est surpassé. Il faut dire que ces derniers temps, le racisme aussi.

« Joue pas avec mes nerfs », le septième album de Béranger, intéressera sans aucun doute les lecteurs de **droit et liberté**. La première face nous offre en effet deux textes qui méritent un coup de chapeau, car Béranger est le premier chanteur à s'attaquer de la sorte aux contrôles d'identité racistes. « Je ne veux plus le savoir », la chanson qui nous raconte les mésaventures d'un « basané » le soir dans le métro, suit un morceau dont la réputation n'est plus à faire puisqu'il a trouvé une place dans les radios, c'est « Mamadou m'a dit ».

Le colonialisme, le pillage des pays du Tiers-Monde, l'exploitation des immigrés, le rejet et l'humiliation de ceux que l'on considère comme non-rentables... tels sont les thèmes qui se développent tout au long de ces deux morceaux. L'ensemble du disque de Béranger reflète le « ras le bol » général face aux contrôles d'identité, au développement de la répression policière, à la régression des libertés.

Un disque d'une qualité extraordinaire qui s'inscrit dans un com-

bat que mène en permanence son auteur pour la liberté, la paix et l'amitié entre les peuples.

M. M.

« Joue pas avec mes nerfs » de François Béranger, aux éditions L'Escargot : ESC.390, distribution C.B.S.

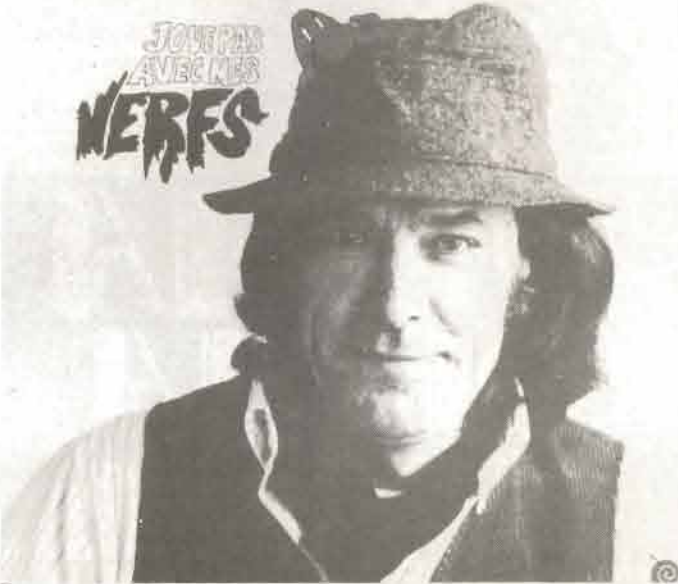
extrait de « je ne veux plus le savoir »

Jeunes flics arrogants rencontrés l'autre soir
A onze heures dans le métro sur le quai d'une gare
Vous étiez quatre en ligne débouchant d'un couloir
Avec la belle prestance que donne le pouvoir
Sur le quai j'avais moi j'ai pas l'air trop suspect
Et un autre bronzé du genre qu'on déracine
Pour ramasser nos merdes et qu'on paie à moitié
Les flics bien rodés ne voient que le faciès

Tes papiers rigolo pas encore au dodo
L'homme sort de sa poche un portefeuille noir
Où sont tous ses papiers les sacrosaints papalards
Passport d'étranger carte d'identité
Carte pour travailler carte pour séjourner
Carte pour respirer carte pour exister
D'un air dégouté un des flics prend l'paquet
Et passe à son voisin sans même regarder

François Béranger

FRANCOIS BERANGER



cinéma

hair

Enfin, par la forme (la comédie musicale), Forman rejoint les plus grands noms du genre : West Side Story, etc...
Un film à voir.

Patrick KAMENKA

Film américain de Milos Forman.

un rabbin au far-west

Un vieux routier des plateaux hollywoodiens nous livre ici sa dernière potion magique. C'est une véritable purge ! L'humour (juif + cow-boy) de Robert Aldrich est d'une lourdeur à nulle autre semblable.

Les aventures — amitié virile entre un rabbin fraîchement débarqué de Pologne au milieu du XIX^e siècle et un bandit au grand cœur — sentent le manichéisme.

En un mot, c'est raté sur toute la ligne. A déconseiller.

P.K.

Film américain de Robert Aldrich.

femme entre chien et loup

André Delvaux illustre, dans « Femme entre chien et loup », la Flandre, et, plus particulièrement Anvers, sous l'occupation, au travers d'un portrait de femme, celui de Liève incarnée par Marie-Christine Barrault.

C'est la Belgique sous la botte nazie avec des collaborateurs, des fascistes, comme le mari de Liève qui partira combattre à l'Est. Mais c'est aussi la Belgique des Résis-

tants, comme François que Liève cache un soir et qui deviendra son amant. Puis, ce sera la Libération avec ses traumatismes. Surtout ceux de Liève, sorte de Pierrot lunaire, qui ne comprend plus son mari Adriaan, obstiné dans son engagement idéologique et qui refuse son état de maîtresse.

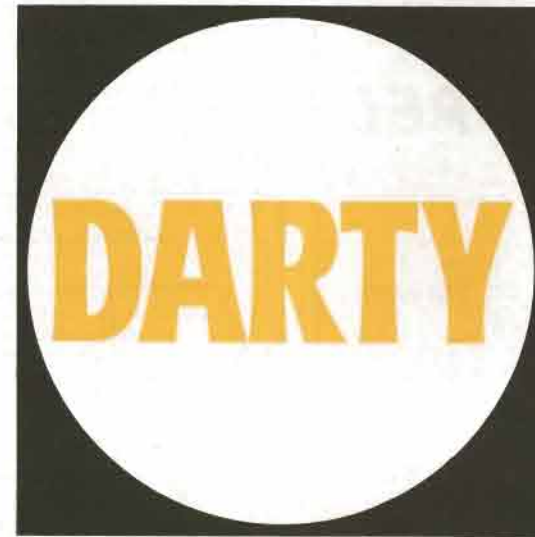
Un seul reproche, la trop grande froideur de la mise en scène d'André Delvaux (auteur de « L'Homme au crâne rasé », de « Un soir un train » et du « Rendez-vous à Bray »)

P. K.

Film belge d'André Delvaux.



Le prix.



TV. ELECTROMENAGER. HI-FI.

rockers, une approche du «rastafarisme»

Le reggae, tout le monde en parle. On ne parle d'ailleurs que de ça. De l'opération commerciale qui porta la musique jamaïcaine sous les projecteurs de l'actualité, la Jamaïque est en fait la grande oubliée. Le film «*Rockers*», réalisé par Théodoros Balafoukos, comble ce vide. Bien sûr, on y entend du reg-

gae, tous les acteurs font partie des musiciens jamaïcains les plus cotés : Burning Spear, Inner Circle, Peter Tosh, Third World, Dillinger, Gregory Issacs... Mais, pour la première fois, cette musique, issue d'un mouvement révolutionnaire, est replacée dans le contexte économique et social dans lequel elle se développe.

et aussi...

A voir : ■ **West Indies** : les nègres marrons de la liberté. Film de Med Hondo sur l'histoire des peuples noirs des Antilles de l'esclavage à nos jours.

■ **Le tambour**. Film de Volker Schlöndorff, palme d'or du festival de Cannes. Une métaphore de la résistance en Allemagne, d'après le roman de Günter Grass. (Nous reviendrons sur ces deux films dans le prochain numéro).



d.r.

Colonisée, pillée, dominée, la petite île a du mal à se dégager de la dépendance étrangère. L'indépendance proclamée en 1962 est-elle réelle? Rien n'est moins sûr, et «*Rockers*», par des petits détails, présente un pays dominé par un pouvoir néo-colonial : la monnaie d'échange est le dollar, l'industrie dominée par les capitaux étrangers est contrôlée par une mafia locale qui perpétue l'ordre colonial par la violence.

«*Rockers*» est aussi une approche du «*Rastafarisme*», philo-

sophie religieuse hostile à la violence, au colonialisme et à l'exploitation. Les Rastas évoluent dans leurs contradictions à la recherche d'une identité détruite par trois siècles de domination coloniale.

Ce film, truffé d'humour, est le seul à aller aussi loin dans la présentation de ce peuple, mutilé par le Show Biz qui l'a amputé d'une de ses caractéristiques : le côté révolutionnaire.

Un film à ne pas manquer. Marc MANGIN

«*The Buring Spears*», un des groupes présent dans «*Rockers*».



d.r.

rencontre cinématographique à Amiens du 16 au 25 novembre

Du 16 au 25 novembre 1979, à l'initiative de l'Association pour les journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, se déroulera à la Maison de la Culture d'Amiens un Festival cinématographique au cours duquel seront présentés de nombreux films ouverts aux problèmes du Tiers-Monde et traitant du racisme.

Cette manifestation est conçue comme un «*essai*» en vue de la création ultérieure de rencontres cinématographiques. Le succès ou l'échec de cet «*essai*» décidera largement de l'ampleur et du devenir de ce projet. Si le public répond à l'appel des organisateurs, le projet de doter la capitale de la Picardie d'une manifestation culturelle internationale pourra être sérieusement envisagé. Le festival du mois de novembre permettra de donner un aperçu de ce que seront les journées cinématographiques de février et mars 80. Pour l'heure, de nombreux cinéastes africains, latino-américains, asiatiques et européens ont donné leur accord. Ils répondront au rendez-vous du 16 au 25 novembre et à cette occasion présenteront leurs œuvres. Parmi celles-ci citons : *Hassan Terro* de Mohammed Lakhdar Hamina (Algérie), *Les murs* de Mohamed Choukri Djamel (Irak), *Ceddo* de Sembene Ousmane (Sénégal), *Hors d'ici* de Jorge Sanjines (Bolivie), *Lettres paysannes* de Safi Faye (Sénégal), *Le retour de l'enfant prodige* de Youcef Chahine (Egypte), *La moisson de 3000 ans* de Gérina Hailé (Ethiopie), *Les noces de Zeine* de Khaled Seddick (Koweït), *Bako*, *l'autre rive* de Jacques Champreux (France), *Les survivants* de Thomas Gutierrez Aléa (Cuba).

livres

romans de rentrée

Les lecteurs de **droit et liberté** connaissent bien Marc Petit qui leur a, ici même, longuement parlé de son roman onirique «*ashkè-haze*» : «*La grande cabale des Juifs de Plotzk*». Son tout dernier livre, «*La Morenada*» (éd. du Seuil) nous entraîne en Bolivie, dans la quête haletante d'un juif disparu, sur un fond de dictature sud-américaine et de manœuvres d'ex ou de néo-Nazis. «*La Morenada*» a un fil théologico-policiier et, fable puissante où le pourrissement le dispute à l'espoir soulevé par la lutte contre les ombres, il mène à on ne sait quel Graal intime.

D'Haiti crie l'une des plus puissantes voix de la littérature de langue française, celle de René Depeste, exilé à Cuba, et qui, à côté d'un énergique engagement politique pour les droits des peuples du Tiers-Monde, se montre un fécond poète. Ce mois-ci, c'est un roman qu'il publie, «*Le Mât de cognac*» (éd. Gallimard). Récit savoureux et épique, il met en scène un dictateur caraïbe qui rappelle fortement quelqu'un de bien connu, Zoocrate Zacharie et Postel, un sénateur justicialiste déchu par le tyran puis porté au pouvoir après de dures épreuves. Mais la liberté une fois gagnée, comment la faire fructifier pour le peuple?

De Turquie vient un roman original par le thème et courageux pour les vérités qu'il dit : «*L'Espadon*» d'Osman Necmi Gurman (éd.

Gallimard). Original, car il a pour thème la déchirure de Chypre, «*l'île en forme d'espadaon*» à travers le destin de Kani, le paysan turc et de Yanni, le pêcheur grec, amis de toujours à la vie et à la mort. Cette amitié, l'harmonie où ils sont avec la nature, leurs rêves de paix, tout cela est balayé par de brutales ingérences extérieures dont les messagers du mauvais augure et les artisans ne sont rien moins que leurs propres enfants. Ce beau roman méditerranéen a un son original dans la littérature turque mais aussi dans les romans étrangers traduits en français depuis des années.

Yves THORAVAL

iran

Paul Balta et son épouse Claudine Rulleau, anciens correspondants du «*Monde*» à Alger, ont suivi pour ce journal le premier comme envoyé spécial en Iran, la seconde à Nauphle-le-Château, la crise de l'empire Palhavi. Il fallait, pour combattre les préjugés supplémentaires développés contre l'Islam à cette occasion par les médias, ce livre sensible, qui allie l'information politique de première main à une réelle connaissance du terrain et des peuples iraniens divers, sans excuser pour autant un seul instant les excès de plus en plus déplorables de la «*révolution islamique*». La thèse des Balta est certainement celle qui explique le mieux les événements et la chute du shah. Y. T.

L'Iran insurgé (éd. Sindhad).

FABRIQUE D'IMPERMÉABLES

IMPER-EPEL

Société Anonyme au capital de 1.000.000 Francs

10, RUE DES FILLES DU CALVAIRE 75003 PARIS

607.39.33
887.24.06

Métro : FILLES DU CALVAIRE

CONFECTION CREATION

NEW DAN

S.A.R.L AU CAPITAL DE 20.000 F

7 RUE JEAN PIGEON - 94220 CHARENTON
TELEPHONE : 378-93-06

MANUFACTURE DE VETEMENTS

CREATIONS - NOUVEAUTES SPORT et CONFECTION SPECIALITE de VETEMENTS d'ENFANTS

16, rue du Roi de Sicile
PARIS - 4e Tél: 277.36.22

GENITHA 82, Bd Diderot PARIS 12e

Tél. : 344.61.37 et 628.85.58
CREDIT CETELEM

Ouvert sans interruption de 9 h à 20 h
sauf dimanche et fêtes.

M^o Reuilly Diderot.
P^o gratuit Garage
15 rue Crozatier.

Cadeaux
Joallerie
Orfèvrerie
Horlogerie
Bijouterie

Listes de Mariage -
Dépositaire des Grandes Marques

SUR TOUS NOS ARTICLES **20%**

DE REMISE AUX LECTEURS DE DROIT ET LIBERTÉ

Chaussures RECORD

Les plus belles marques pour DAMES-HOMMES & ENFANTS

16, rue du Luxembourg
57100 THIONVILLE
Tél. 87/34.07.69

jupe à gogo

Prêt à Porter Féminin - Fabricant

53, Rue Sedaine - 75011 PARIS

700-44-31

ASSO

68, rue de Turbigo
75003 PARIS
Tél. 278 57-79

B. PLUSKWA
maroquinier - sacs - ceintures

L'élégance
dans
le
sport

JACQUES D'ARS

13, Rue d'Hauteville
75010 PARIS

Tel. : 770-85-66

**LES TEXTILES
RÉUNIS**

93, rue Réaumur, 75002 PARIS
Téléphone 236.48.95

URBACH 278 51-01

VÊTEMENTS DE PEAUX

28, RUE RÉAUMUR, 75003 PARIS

inde
afghanistan
L. VEXELMANS

56, rue des Petites Écuries 75010 Paris
Tel. 246 80 19
Telex VEXMANS 290 687

**Ets René APPEL
REJA**

PRET A PORTER FEMININ

15, rue Lafayette 38000 GRENOBLE
TEL.: 44.10.60

LE VAN'S Créations
PRET A PORTER FEMININ

12, rue du Grenier St Lazare
75003 Paris ☎ 887.35.65



CRÉATIONS MAILLE

E^{TS} PERFILS

88-88 BIS, FAUBOURG DU TEMPLE 75011 PARIS
Tél. 357-65-24 et 357-14-83

case réservée à P.S.

■ action ■

gros plan

multiplier les initiatives

Le Colloque du 29 septembre, au Sénat, tenu sur l'initiative du mrap, avec le concours de nombreuses associations, donne un nouvel élan à la bataille contre les projets de lois qui menacent gravement la population immigrée en France.

Dès le lendemain, le Conseil National de notre Mouvement, réuni à Paris, mettait au point une série de dispositions en vue d'alerter l'opinion publique, de l'informer et la mobiliser, pour obtenir des parlementaires le rejet des projets iniques et la mise en œuvre d'une politique véritablement démocratique et humaine de l'immigration.

Cette campagne, qui se poursuit depuis plusieurs mois, et qui fait suite à l'annulation des « décrets Stoléro » par le Conseil d'Etat (décembre 1978) est marquée par la convergence et l'union des forces variées : dans les milieux les plus divers et par-delà les clivages politiques, se manifeste l'opposition aux lois Bonnet et Boulin. L'ajournement des débats en juin, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, en dépit des pressions gouvernementales visant à un vote aveugle et précipité, témoigne de cette résistance qui n'a cessé de s'affirmer avec une puissance croissante.

Alors que les associations d'immigrés, de solidarité, de défense des Droits de l'Homme, les syndicats, les Eglises, après le bref hiatus du mois d'août, s'engagent résolument dans de nouveaux efforts, il n'est pas inutile d'observer quelles formes a pris jusque là l'action du mrap, contribution notable aux premiers succès remportés en commun. Car c'est en renforçant, en élargissant ce qui est acquis que l'on pourra efficacement aller de l'avant.

Dans cette période, les prises de positions nationales du mrap ont été systématiquement répercutées dans la presse, à travers toute la France, grâce, en particulier, aux interventions de nos comités locaux qui, souvent, ont adapté la rédaction des communiqués aux conditions locales (Essonne, Rhône, Gard, Annecy, Orléans, Carcassonne, Roanne, etc...). Parfois, les comités ont tenu leurs propres conférences de presse, comme à Nîmes et à Evreux.

Parallèlement, comme cela s'est fait à Paris, pour la marche silencieuse du 25 juin, on note des prises de position communes du mrap avec d'autres associations : à Limoges et Nantes, à Lille et Alès, en Haute-Savoie, dans la région parisienne (Sartrouville, Versailles), à Angers et Montargis, à Marseille et Mâcon, etc...

Des réunions et débats publics destinés à approfondir l'information, étape indispensable de la lutte, ont eu lieu sur l'initiative ou avec la participation du mrap, à Aix-en-Provence, Mâcon, Sartrouville (avec M^{re} Georges Pau et Claude Richard) ; le comité de l'Eure a organisé deux soirées avec le film « Pain et Chocolat » qui lui ont permis de se faire entendre d'assistances nombreuses.

Opération spectaculaire à Angers : pendant tout un samedi après-midi (16 juin), une dizaine d'organisations, dont le mrap, ont installé des stands sur une place de la ville, avec banderoles, affiches, distributions de tracts, avant de défiler dans les rues jusqu'à la Préfecture.

Des distributions de tracts, il y en a eu aussi à Mâcon, à Alès ; des manifestations à Lyon, Montargis, Lille, Marseille à l'appel d'associations diverses parmi lesquelles le mrap.

Partout, des milliers et des milliers de signatures ont été collectées sur nos pétitions demandant le rejet des deux projets soumis au Parlement. Ces pétitions ont été portées à la connaissance des préfets, des députés et des sénateurs.

Rappelons enfin l'idée originale du comité d'Amiens, dont plusieurs militants se sont enchaînés et baillonnés face à la Préfecture pour signifier le sort des immigrés (26 juin) ; l'intervention brutale de la police, n'épargnant pas les élus municipaux, souleva une vague de protestations et fut suivie, le lendemain, d'une manifestation de rue, rassemblant plus de 1.000 personnes.

Sans doute ce bilan est-il fort incomplet. Il a surtout pour objet de susciter la réflexion sur les moyens possibles d'action, d'ici les prochains débats parlementaires sur l'immigration, au Sénat (mi-octobre) et à l'Assemblée Nationale (fin octobre ?). Les initiatives peuvent et doivent être multipliées, renouvelées, enrichies. Pour obtenir gain de cause, il nous faut faire encore plus, encore mieux.

**l'europe,
passé et présent**

Lors des élections européennes du 10 juin dernier, le mrap s'est adressé aux quatre partis français ayant des élus à la nouvelle Assemblée, pour leur exprimer son inquiétude devant certains faits qui s'étaient produits en République Fédérale Allemande.

La lettre du mrap évoquait entre autres : l'élection à la présidence de la R.F.A. de Karl Carstens, qui a été membre actif du parti nazi ; la présence à la tête de la liste C.D.U. de Basse-

Saxe, de Hans Edgar Jahn, qui fut un propagandiste de l'antisémitisme hitlérien (et qui, élu à l'Assemblée européenne, a d'ailleurs démissionné depuis « pour ne pas faire tort à son

parti ») ; la présence à la direction d'une autre liste d'une ancienne tortionnaire du camp de Maidanek ; le financement du « Prix Europe » (attribué à MM. Raymond Barre et Helmut Schmidt) par un ancien responsable de l'économie de guerre nazie, qui opéra notamment en France sous l'occupation.

« Nous plaçant en dehors de toute option politique, concluait la lettre, nous craignons très vivement, dans ces conditions, que le passé dont notre continent tout entier a tant souffert, imprime encore sa marque dans l'Assemblée qui va être élue et que l'union nécessaire entre les peuples d'Europe se réalise sur des bases ne correspondant pas à une condamnation résolue de ce passé ».

Voici les réponses qui nous sont parvenues :

simone veil (u.d.f.)

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire part des préoccupations de votre association.

Vous savez quel est mon passé, et l'importance que j'attache personnellement au respect de la personne humaine. Je ne manquerai pas de rester vigilante contre toute résurgence du totalitarisme, quel qu'il soit, lorsque je serai à l'Assemblée des Communautés Européennes.

Simone VEIL

lionel jospin (p.s.)

Vous avez fait parvenir une lettre à François Mitterrand à l'occasion des élections européennes dont nous vous remercions. Vous évoquez des faits marquants, le maintien d'un courant raciste d'anciens nazis en Allemagne ; il s'agit là en effet de manifestations inquiétantes même si on peut penser qu'elles ne sont pas liées de manière particulière aux élections européennes. Il nous semble plutôt qu'il s'agit de la permanence de certains courants d'opinion en République Fédérale Allemande comme dans d'autres pays de l'Europe Occidentale ou Orientale qui justifiaient notre combat contre le racisme et l'antisémitisme ne peut avoir de cesse.

Lionel JOSPIN
Secrétaire National aux
relations Internationales

**gaston plissonnier
(p.c.f.)**

La recrudescence des activités nazies et fascistes dont vous faites état n'a cessé, vous le savez, de requérir notre attention, d'autant qu'elles rencontrent une tolérance très inquiétante, tant de la part des milieux gouvernementaux que du chef de l'Etat. Notre presse y consacre en permanence d'importantes dénonciations, déclarations, prises de position qui vont de pair, d'ailleurs, avec les campagnes que nous menons contre le racisme.

Nos groupes parlementaires sont à l'origine de nombreuses propositions de lois, de questions écrites et orales qui ne se contentent pas de combattre ces résurgences du passé, mais font état des mesures à prendre pour en empêcher le retour. Cependant que, nous élevant contre toute prescription des crimes contre l'humanité, nous exigeons que soient enfin châtiés les traîtres qui, comme Touvier, Barbie, entre autres, se sont fait les soutiens de l'occupant et demeurent impunis à ce jour.

En ce qui concerne la République Fédérale Allemande, nous avons dénoncé, comme il convenait, la présence d'anciens nazis tant à

Nicky - Jeph
BOUTIQUE

JEPH ELTABET - SARL CAP. 30 000 F

ROBES - ENSEMBLES

226, rue Saint-Denis, 75002 PARIS
Tél. 236.73.62

Société Savoisienne de Métaux

S.A. au capital de 420000 frs

17, avenue du Rhône 74009 ANNECY

Tél. 51.53.87

B.P. n°20 74009 ANNECY-CEDEX

les
fabriques
du temple

MAROQUINERIE EN GROS
SACS FANTAISIE CUIR
ET MATIERES MODE
Téléphone

272 17.34
279 99.15

87, rue du Temple, Paris-3°
3, rue Michel-le-Comte, Paris-3°



SYLDA

PRÊT A PORTER DE LUXE

13, rue de Mulhouse
Paris 2°
tél. 236.61.23

SARL au capital de 30.000 francs

PARIS

case réservée à K.C.

Ets MARCEL CAHN

6, rue Gambetta
57000 Metz

Tél. 6838-10

la plus grande exposition
du faubourg

76 - 78, faubourg Saint-Antoine - 75012 PARIS
Métro Ledru Rollin (côté Charonne) Parking assuré

CATALOGUE SUR SIMPLE DEMANDE

Société du meuble

343-39-15 & 35-24 moderne style decoration

Fabricants de Bonneterie

- POUR VOS FILS CLASSIQUES ET FANTAISIE
- POUR VOS BOBINAGES A FACON

Société MARJOLAINE

93, quai de Valmy Tél. 206-94-73
PARIS-10° 607-32-80

Dépositaire des Ets DELMASURE
(laine peignée Nm 2/28, 1/28, 1/40)

l'élection à la Présidence de la R.F.A. qu'à la tête de la liste C.D.U. en Basse Saxe, lors des élections à l'Assemblée européenne. Les élus de notre parti combattent et combattront de tels hommes qui ont sur la conscience le génocide de tant d'êtres humains.

La loi votée par les instances de la R.F.A. sur l'imprescriptibilité des crimes «de sang» — d'ailleurs très ambiguë dans son texte — doit recevoir pleine application contre les ex-nazis, au nom de la défense des Droits de l'Homme.

Vous connaissez, également, notre inlassable action pour la célébration officielle du 8 mai qu'une regrettable décision de Giscard d'Estaing, en 1975, a tenté de rayer de l'histoire. En même temps que nous appelons à exalter, dans les programmes d'enseignement, la signification des combats contre l'occupant hitlérien et pour l'indépendance de la France, afin que la jeunesse connaisse l'histoire de son pays pour mieux en préparer l'avenir.

Telle est notre orientation quant à ces problèmes intimement liés à notre préoccupation de défendre, en toutes circonstances, la souveraineté nationale. Nos inquiétudes, à cet égard, sont amplement justifiées. Les projets d'intégration militaire, entre autres, dans le cadre d'une défense européenne font peser une grave menace sur la sécurité de la France, sur son avenir, sur la paix.

C'est parce que notre Parti est animé de la préoccupation de l'avenir de notre pays et de sa contribution à la solution des grands problèmes du monde, qu'il a défini, à cet égard, quatre grands objectifs à son 23ème Congrès : faire respecter la souveraineté des Nations, leur indépendance, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, défendre la paix, la coexistence pacifique, l'émancipation des peuples, assurer un nouvel ordre international et une Europe démocratique de progrès économique et social ouverte sur le monde, indépendante et pacifique.

Gaston PLISSONNIER
Secrétaire du Comité Central

PRÉSIDENT Pierre PARAF
VICE PRÉSIDENTS Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^r George PAU-LANGÉVIN, Dr François GREMY
SECRETARE GENERAL Albert LEVY
COMITÉ D'HONNEUR Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIÉRNAUX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRE-NOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNIER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples est le nouveau titre que s'est donné le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, par le vote de son congrès des 26-27 novembre 1977.

Poursuivant son action de toujours, le mrap affirme sa volonté de combattre avec une égale vigueur tous les aspects du racisme, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, en quelque lieu que ce soit.

Défendant les droits et la dignité de tous les hommes, dans le respect de leur identité, il œuvre pour l'amitié entre les peuples, condition majeure de la paix.

la loi contre les racistes

Il y a juste 20 ans, le mrap soumettait à tous les parlementaires les textes qui allaient devenir la loi française contre le racisme du 1^{er} juillet 1972 (1).

Votée par le Parlement unanime à la suite d'une lutte opiniâtre qui ne dura pas moins de 13 années, cette loi, déjà, fournit une riche jurisprudence, qui confirme son efficacité, en même temps, il est vrai, que certaines de ses limites. Grâce à elle, en tout cas, la dernière période a été marquée par une multitude de procès, de jugements, de poursuites dus à l'initiative du mrap. Il est intéressant d'en dresser un bref bilan, alors que débute la nouvelle année judiciaire.

des décisions positives

À la veille des vacances, une affaire aux nombreux rebondissements s'est achevée par une décision de grande importance quant aux principes d'application de la loi. Sur plainte du mrap, et du Parquet, « Minute » et « le Méridio-

nale » avaient été condamnés le 16 janvier 1975, par la 17ème Chambre correctionnelle de Paris à 2.000 F d'amende chacun, à l'insertion du jugement et à 1 F de dommages et intérêts au mrap ; décision aggravée en appel par la 11ème Chambre, qui portait à 4.000 F l'amende de « Minute ». Le directeur de ce journal s'étant pourvu en Cassation en ce qui concernait les dommages et intérêts, se voyait donner satisfaction le 20 novembre 1978 ; la Cour estimait que le mrap n'avait pas subi de préjudice moral, et ne pouvait donc prétendre à une réparation, quelle qu'elle soit.

Le mrap a fait appel. Puisque la Loi prévoit la constitution de partie civile des organisations antiracistes, une action allant à l'encontre de leur objet n'équivaut-elle pas à un préjudice qui leur est porté ? La Cour d'appel de Versailles a donné raison au mrap, et la première condamnation est maintenant définitive. (Avocats : Manfred Imerglük, Roland Rappaport, George Pau-Langevin).

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. ■

Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale) _____
Prénom _____ âge _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnements d'un an à droit et liberté (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Étranger (75 F). C. C. P. 9239-81 Paris. ■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c. c. p. : 14-825-85 paris

PRÊT A PORTER FÉMININ

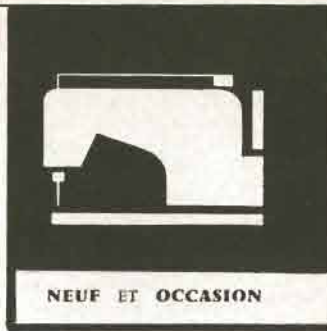
gerard
palant



130, Rue Réaumur — 75002 PARIS
Tél. : 236.91.15

GLASMAN - C^{ie}
28, Boulevard Strasbourg
75010 PARIS
Téléph. : 208.16.18 et 208.14.07

MACHINES A COUDRE
MATÉRIEL DE CONFECTION
MATÉRIEL DE REPASSAGE



NEUF ET OCCASION
TOUTES MARQUES
ACHAT - VENTE - RÉPARATION - LOCATION

ÉDITIONS-DIFFUSION HORVATH
SOCIÉTÉ EXPLOITATION - ÉDITION

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 120.000 Francs

42300 ROANNE (FRANCE)
R. C. ROANNE 56 A 396.

10, Rue Benoit-Malon Téléphone (77) 71.65.24
C. C. P. LYON 4330-14 SIRET 307058005 / 00011



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

13 RUE TRONCHET 265 03 40
41 RUE DU FOUR 548 85 88
74 RUE DE PASSY 527 14 49
TOUR MONTPARNASSE 538 65 53
PARIS

LYON - LA PART-DIEU
NEW YORK - 727 MADISON AVENUE
TOKYO - 5-5 GINZA

★ jean's ★ sportswear ★

FRANK PATRICK

FABRICANT

42, RUE DU CAIRE, 75002 PARIS
TÉL. 236 51 98

Pour un article de novembre 1977 présentant les travailleurs algériens comme « une armée étrangère sur notre sol », « Minute » avait également été condamné, le 28 juin 1978 à 1.500 F d'amende et 1.000 F de dommages et intérêts au mrp. Son directeur, cette fois, n'a pas fait appel. (Avocats : Roland Rappaport, René Blum).

De son côté, le président du R.U.C., (Rassemblement des Usagers et Contribuables) pour avoir édité des tracts violemment anti-arabes dans le 18ème arrondissement, pendant la campagne électorale de mars 1978, a vu la 11ème Chambre de la Cour d'Appel confirmer, en juillet dernier, sa condamnation à 1.500 F d'amende, 1.000 F de dommages et intérêts au mrp, et insertion dans deux quotidiens. Il s'est pourvu en cassation. (Avocat : Roland Rappaport).

Autre affaire soumise actuellement à la Cour de Cassation : celle du journal « Elsa », dont le responsable, le Dr Iffrig, a été deux fois de suite condamné pour ses écrits racistes, ouvertement nazis, à la demande des comités de Strasbourg du mrp et de la Ligue des Droits de l'Homme. Les peines de 100.000 F d'amende, de 5.600 et 5.620 F de dommages et intérêts aux associations plaignantes, dans la première affaire (juillet 1978) ont été confirmées en appel. Celles de 6 mois de prison avec sursis et 60.000 F de dommages et intérêts à chacune des deux associations, pour la seconde affaire (décembre 1978), a été modifiée, les dommages et intérêts étant ramenés à 25.000 F. (Avocat : Laurent Hincker).

Dans un autre domaine, celui des discriminations racistes, deux succès viennent d'être remportés.

Le gérant d'un café d'Haguenau (Bas-Rhin) a été condamné le 15 juin, pour refus de service, à 1.000 F d'amende et 1 F de dommages et intérêts aux comités locaux du mrp et de la Ligue des Droits de l'Homme. Il avait mis sur sa vitrine un panneau portant cette inscription : « En raison d'événements graves qui se sont produits dans cet établissement, la direction a décidé de ne plus servir les Gitans, les Romaniels, les vanniers ». (Avocat : Laurent Hincker).

A Reims, le P.D.G. et le directeur d'une brasserie avaient été condamnés en janvier 1979, pour refus de servir des Maghrébins, à 10.000 F d'amende chacun, et les deux gérants à 1.000 F d'amende, tandis que 800 F de dommages et intérêts étaient attribués au mrp. La Cour d'Appel a confirmé ce jugement le 12 juillet. (Avocat : Alain Fournier).

Une autre affaire se termine positivement, bien qu'en dehors du cadre juridique : celle d'« Historia ». Le mrp avait porté plainte après la publication de propos antisémites de la veuve du chef nazi Heydrich, dont le commentaire ne faisait nullement apparaître la réprobation du rédacteur. Dans son numéro d'août, « Historia » reproduit le communiqué établi avec le mrp, où le directeur de la revue, M. Maurice Dumoncel, désavoue l'article, reconnaissant que l'auteur avait « complaisamment reproduit » des propos « diffamatoires, racistes et constituant une apologie des crimes de guerre ». C'était l'une des conditions posées par le mrp pour annuler la procédure, les deux autres étant qu'« Historia » publie prochainement un article de Pierre Paraf sur le racisme et que le directeur de la revue rembourse les frais engagés. (Avocat : Armand Dimet).

deux non-lieux

Mais deux échecs sont à enregistrer, dus à des non-lieux qui mettent fin à des poursuites que nous considérons comme sérieusement fondées.

A la suite de l'attentat visant le « Club Méditerranée », en juin 1978, le mrp avait porté plainte avec constitution de partie civile contre le groupe qui l'avait revendiqué, en publiant un communiqué violemment raciste où il s'en prenait à la fois aux « juifs », aux « Arabes » et aux « Nègres ». Malgré nos efforts, l'affaire vient d'être classée.

Pourtant, le soi-disant « Front de Libération National Français », auteur de cet acte criminel, s'est à nouveau manifesté depuis. On a découvert des paquets de tracts édités par lui, au Vésinet en décembre 1978 ; au printemps 1979, il en a adressé un grand nombre à des députés, des maires, des comités d'entreprises. Le mrp a donc renouvelé ses plaintes, à Paris et à Versailles. (Avocats : Francis Pudlowski, Henri Choukroun).

Si, le 9 juillet, un directeur de l'A.N.P.E. de Grenoble a été inculpé, sur plainte du mrp, à la suite de la diffusion par ses services d'offres d'emploi discriminatoires, il n'en est pas toujours ainsi. Une affaire de même nature a abouti à deux non-lieux successifs à Bordeaux, et se trouve actuellement en Cassation par nos soins.

Et il nous faut citer aussi un cas de discriminations dans l'emploi, à Rouen, où un ancien conseiller municipal, directeur du « Comité d'Entente et d'Aide aux Anciens de Rouen », avait signé une circulaire prescrivant qu'« en aucun cas, il ne doit être embauché comme aides-ménagères... des personnes de sexe féminin de couleur, même si elles sont citoyennes françaises à part entière ». Le non-lieu a été prononcé le 1^{er} septembre.

les prochains procès

La place nous manque pour énumérer ici toutes les affaires en cours où le mrp est partie civile. Nous signalons seulement ci-après celles qui sont inscrites dans les prochaines semaines.

■ 3 octobre, Tribunal de Grande Instance de Melun : Procès de François Hamon, organisateur d'un rassemblement nazi international à Blandy-les-Tours en juin 1978, et auteur d'un tract raciste pour le justifier. (Avocat : François Tuffet).

■ 8 octobre, Cour d'Appel d'Amiens : Procès en appel contre la société I.T.T.B. de Compiègne, pour discriminations à l'embauche. Le mrp avait été débouté en première instance (1^{er} décembre 1978), mais le Parquet s'est joint à l'appel qu'il a formulé.

■ 8 octobre, 17ème Chambre Correctionnelle de Paris : Procès en diffamation contre « Le Figaro Magazine » qui, dans un article (9 décembre 1978) a accusé le mrp de mauvaise foi, à propos d'une affiche dénonçant l'apartheid. (Avocat : Daniel Jacoby).

■ 7 novembre, 11ème Chambre Cour d'Appel de Paris : Procès en appel contre « Aspects de la France » (numéro du 5 janvier 1978) pour un article raciste consacré à Charlie Chaplin. En première instance, cet hebdomadaire avait été condamné à 1.500 F d'amende et 1 F de dommages et intérêts au mrp et à la LICA. (Avocat : Francis Pudlowski).

■ 9 novembre, 17ème Chambre Correctionnelle de Paris : Procès contre « Aspects de la France » (numéro du 9 novembre 1978) pour un article intitulé « Le cas Darquier » où sont reprises avec complaisance les thèses antisémites de Charles Maurras. (Avocat : Francis Pudlowski).

Signalons enfin qu'il y a quelques mois, le juge d'instruction a informé le mrp de l'inculpation des deux gérants et du dessinateur responsable de la publication de « Rabbi Salomon et la marée noire », une brochure de bandes dessinées particulièrement nauséabonde.

Cette brochure avait été saisie, peu après sa sortie, en septembre 1978, à la demande du mrp et de la LICA.

(1) Ils étaient publiés dans droit et liberté le 31 mars 1959 et analysés par Léon Lyon-Caen, premier Président honoraire de la Cour de Cassation, alors président du mrp.

carnet naissances

■ Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Magali, fille de Eliane et Gilles Palant-Joubert, petite fille de Charles Palant, vice-président du mrp. Félicitations et amitiés aux heureux parents et grands-parents. Meilleurs vœux de bonheur à Magali.

■ Tous nos vœux aussi, et nos félicitations, pour la naissance de Benjamin, fils de nos amis Véronique et Arieh Xavier-Ben-Lévi, ce dernier actif animateur de la Commission « Antisémitisme et néo-nazisme » de notre Mouvement.

nos deuils

■ C'est avec une profonde douleur que nous avons appris la mort accidentelle de nos amis Simone et Maurice Hagler, âgés de 44 et 52 ans. Maurice Hagler avait été membre du Bureau National de notre Mouvement, auquel il manifestait en permanence sa sympathie. A sa mère, à ses enfants et petits-enfants, nous exprimons nos sincères condoléances.

■ Mme Surale Goldadler, présidente de la société mutualiste « Les enfants de Lublin » est décédée. Elle fut parmi les fondateurs du mrp et appartint jusqu'à ces derniers temps à son Conseil National. Au nom du Mouvement, Charles Palant a prononcé une émouvante allocution à ses obsèques le 14 septembre. Nous exprimons notre sympathie à ses enfants et petits-enfants.

■ Nous avons ressenti avec peine la disparition d'un autre fondateur du mrp, au passé de combattant antifasciste et de résistant valeureux, Idl Korman. Que sa famille, sa société, ses proches, trouvent ici l'assurance de notre sympathie.

■ Bernard Voldman, qui vient de nous quitter, avait participé lui aussi à la création du mrp. Responsable de l'Association des Juifs Anciens Résistants, il était membre de la direction de « Presse Nouvelle Hebdo ». Nos fraternelles condoléances à sa famille et à tous ceux qui collaboraient avec lui.

■ Notre amie Marie-Louise Kahn, membre du Conseil National du mrp, vient d'avoir la douleur de perdre son mari Roger Kahn, croix de guerre 1939-1945, ancien combattant de la Résistance. Dans ces cruelles circonstances, nous voulons dire à toute sa famille combien nous partageons sa douleur.

■ Notre ami Bernard Pilcer, membre dévoué du mrp depuis sa fondation, a eu la douleur de perdre son épouse Sara Pilcer. Qu'il trouve ici, ainsi que ses enfants, petits-enfants et toute sa famille, l'expression de notre profonde sympathie.

■ Nous exprimons nos sincères condoléances à la famille de notre ami Leib Azen, qui vient de nous quitter et qui fut de longue date un membre actif et dévoué de notre Mouvement.

N° de Commission paritaire : 61013 37

FOURRURES

AU RENARD BLEU

68, AVENUE DES GOBELINS 68
75013 PARIS
Tél. : 331.16.85

LA QUALITE ARTISANALE

Belina FABRICANT

Bonneterie

Prêt à Porter Féminin en Tous Genres

14, Passage du Ponceau - 75002 PARIS
Entrée : 212 rue Saint-Denis ou
119 boulevard Sébastopol

Tél. : 233 06 56

IMPORT
EXPORT



IMPORT

SARL au capital de 300.000 F

EXPORT

COMPTOIR COMMERCIAL DU CADEAU
ARTICLES DE PUBLICITE - ARTICLES CADEAUX

10, rue de Montmorency
75003 PARIS

☎ 271.27.50
(3 lignes groupées)
M^e République - Rambuteau
Arts-et-Métiers

LOGIAL

6000 m²
d'exposition

MEUBLES - MÉNAGER - T.V. - HI-FI

Ets. ROZENBERG Père et Fils

Avenue d'Orléans - CHARTRES (28)
Téléphone 28.09.37

Pompes Funèbres et Marbrerie Funéraire

MARBRERIE DE BAGNEUX

Jacques BANATEANU

Evite aux familles toutes démarches pour Inhumations Toilettes mortuaires
Linceuls Transports de corps Paris Province, Israël et tous Pays
Achats de terrains constructions de caveaux
Monuments, Gravures, Photos, Portraits
Maison conventionnée

122, avenue Marx Dormoy
92120 MONTROUGE

(face la Porte principale du cimetière de Bagneux) Téléphone 656 74 74

ARTICLES - CADEAUX
MAROQUINERIE
SERVIETTES - PORTE-DOCUMENTS

GROS
1/2 GROS

MICHELER

Société Anonyme au Capital de 200.000 Francs
70, RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS

Tél. : 887.72-11

S.O.R.B.T.P.

14, rue Roger Bacon - 75017 PARIS
Tél. 754.10.03

prêt à porter féminin

siguy

☎ 508 09.42

36, RUE DU CAIRE PARIS 2

**établissements
A. CERF & FILS**

viandes en gros

B.P. 130
57 THIONVILLE
abattoirs

TEL: 56 02 12

TISSUS SPORTS WEAR
NOUVEAUTÉS

JACQUES KATZ

14, Rue des Filles-du-Calvaire, PARIS-3^e

Tél. : 887 87-33 & 277 89-29

maisons recommandées

. ELIBE

65, rue Notre-Dame de Nazareth
75003 Paris

. Ets KOPELLE

21, rue du Fg-Poissonnière
75009 Paris

. I.B.M.C.

56, Avenue Mathurin Moreau
75019 Paris

LURIPH'S FABRICANT

68, Avenue Parmentier
75011 PARIS - Métro Parmentier - St. Ambroise
Tél. : 355.74.34

HOMMES - FEMMES - ENFANTS

JEAN'S

● VELOURS
● JEAN'S FANTAISIE
● TOILES TOUTES SORTES

A DES PRIX FORAINS
BLOUSONS - SPORTSWEAR
EXPEDITIONS PROVINCES CONTRE REMBOURSEMENT
PARKING ASSURE

BELLE BROCANTE
500 m²

remise à tous les sympathisants de droit et liberté

SOFER

86, rue d'Amsterdam
75009 PARIS
Tél. 874 93 98

Le clin d'œil ^{de} saladin

